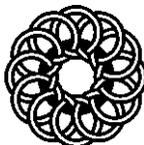


Constitution d'un patrimoine de bien-être économique, communautaire et écologique : *bases du nouveau millénaire*

Recommandations pour le budget de l'an 2000

Octobre 1999

Table ronde nationale
sur l'environnement
et l'économie



National Round Table
on the Environment
and the Economy

MANDAT

La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) a été créée pour *jouer un rôle catalyseur dans la définition, l'interprétation et la promotion, pour tous les secteurs de la société canadienne de même que pour toutes les régions du pays, des principes et de la pratique du développement durable*. Cet organisme a pour rôle particulier de définir les problèmes qui ont des implications à la fois environnementales et économiques, d'analyser ces implications, et de tenter de définir des mesures qui permettront de trouver un juste équilibre entre la prospérité économique et la protection de l'environnement.

Les travaux de la TRNEE visent à améliorer la qualité de l'élaboration de politiques environnementales et économiques en fournissant aux décideurs l'information nécessaire pour faire des choix éclairés qui permettront d'assurer un avenir viable pour le Canada. La TRNEE tente de remplir son mandat comme suit :

- 1 | indiquer aux décideurs et aux leaders d'opinion le meilleur moyen d'intégrer les considérations économiques et environnementales dans la prise de décisions;
- 1 | solliciter activement l'opinion des intervenants qui sont directement touchés par un problème et offrir un lieu de rencontre neutre où ils peuvent tenter de résoudre les problèmes et surmonter les obstacles qui entravent le développement durable;
- 1 | analyser les faits et tendances de l'environnement et de l'économie dans le but de définir les changements qui favoriseront le développement durable au Canada;
- 1 | recourir aux résultats de la recherche et de l'analyse, en particulier des consultations à l'échelle nationale, pour aboutir à une conclusion quant à l'état du débat sur l'environnement et l'économie.

La TRNEE a établi un procédé par lequel les intervenants définissent eux-mêmes les facteurs environnementaux et économiques des enjeux, les éléments de consensus et les motifs de désaccord. Combinée à l'impartialité et à la neutralité, l'approche multi-latérale caractérise les activités de la TRNEE. Les publications de la TRNEE traitent des questions environnementales et économiques urgentes susceptibles de faire avancer le développement durable.

Membres de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

La TRNEE se compose d'un président et d'au plus 24 autres Canadiens éminents nommés par le gouvernement fédéral pour représenter un vaste éventail de régions et de secteurs, dont le monde des affaires, le milieu syndical, le milieu universitaire, les organismes de protection de l'environnement et les Premières nations. Les membres de la TRNEE se réunissent en table ronde quatre fois par an pour faire le point sur les travaux en cours de l'organisme, pour établir des priorités et pour lancer de nouveaux programmes.

Président :

Le Dr Stuart Smith

*Président
ENSYN Technologies Inc.
Etobicoke, Ontario*

Vice-présidente

Lise Lachapelle

*Présidente et Chef de la direction
L'Association canadienne des pâtes et papiers
Montréal, Québec*

Vice-présidente

Elizabeth May

*Présidente, La santé de la femme et de l'environnement
Dalhousie University et
Directrice générale
Sierra Club du Canada
Ottawa, Ontario*

Paul G. Antle

*Président-directeur général
SCC Environmental Group Inc.
St. John's, Terre-Neuve*

Jean Bélanger

Ottawa, Ontario

Lise Brousseau

La Prairie, Québec

Allan D. Bruce

*Administrateur
Joint Apprenticeship & Training Plan, Union internationale des
opérateurs de machines lourdes (section locale 115)
Burnaby, Colombie-Britannique*

Patrick Carson

Nobleton, Ontario

Douglas B. Deacon

*Propriétaire
Trailside Café and Adventures
Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard*

Johanne Gélinas

Verdun, Québec

Sam Hamad, ing.

*Vice-président, Industrie
Roche Ltée, Groupe conseil
Sainte-Foy, Québec*

Le Dr Arthur J. Hanson

*Scientifique distingué et membre d'honneur
Institut international du développement durable
Winnipeg, Manitoba*

Michael Harcourt

*Associé principal
Développement durable
Sustainable Development Research Institute
University of British Columbia
Vancouver, Colombie-Britannique*

Raymond E. Ivany

*Président
Nova Scotia Community College
Halifax, Nouvelle-Écosse*

William H. Johnstone

Moose Jaw, Saskatchewan

Cindy Kenny-Gilday

*Yellowknife,
Territoires du Nord-Ouest*

Emery P. LeBlanc

*Vice-président exécutif
Alumine et métal de première fusion
Alcan Aluminium Limitée
Montréal, Québec*

Patricia McCunn-Miller

*Directrice des affaires réglementaires
PanCanadian Petroleum Limited
Calgary, Alberta*

Ken Ogilvie

*Directeur général
Pollution Probe Foundation
Toronto, Ontario*

Joseph O'Neill

Hanwell, Nouveau-Brunswick

Florence Robart

Moncton, Nouveau-Brunswick

Angus Ross

*Président
SOREMA Management Inc.
et Fondateur de pouvoir SOREMA, direction canadienne
Toronto, Ontario*

Irene So

*Vice-présidente et
gestionnaire-associée de portefeuille
RBC Dominion Securities
Toronto, Ontario*

John Wiebe

*Président-directeur général
GLOBE Foundation of Canada
et Président-directeur général
Fondation Asie Pacifique du Canada
Vancouver, Colombie-Britannique*

Judy G. Williams

*Associée
MacKenzie Fujisawa Brewer Stevenson
Vancouver, Colombie-Britannique*

*Directeur général et premier dirigeant
David McGuinty*

Comité des instruments économiques

Jean Bélanger (*Président*)

Ottawa, Ontario

John Dillon

Associé principal, Environnement

Conseiller en questions juridiques et politiques

Conseil canadien des chefs d'entreprises

Le Dr Arthur J. Hanson

Scientifique distingué et membre d'honneur

Institut international du développement durable

Emery P. LeBlanc

Vice-président exécutif

Alumine et métal de première fusion

Alcan Aluminium Limitée

Elizabeth May

Présidente, La santé de la femme et de l'environnement

Dalhousie University et

Directrice générale

Sierra Club du Canada

Patricia McCunn-Miller

Directrice des affaires réglementaires

PanCanadian Petroleum Limited

Ken Ogilvie

Directeur général

Pollution Probe Foundation

Angus Ross

Président

SOREMA Management Inc.

et Fondateur de pouvoir SOREMA, direction canadienne

Irene So

Vice-présidente et gestionnaire-associée de portefeuille

RBC Dominion Securities

Personnel :

Elizabeth Atkinson

Conseillère principale en politiques, TRNEE

Table des matières

Introduction	1
Les propositions de la TRNEE pour le budget	1
Le bien-être écologique contribue au bien-être économique	2
Le bien-être écologique contribue au bien-être communautaire et sociétal	4
Le processus des propositions de la TRNEE pour le budget	5
Sommaire des mesures proposées pour le budget fédéral de l'an 2000	6
Approvisionnement en énergie écologique du gouvernement fédéral	6
Accélération de la déduction pour amortissement pour des investissements dans des technologies à forte éco-efficacité	7
Programme canadien d'économie durable appliquée	7
Réseau de solutions durables	8
Réduire l'imposition des plus-values sur les dons de terres écologiques	8
Fonds d'intendance pour la conservation de l'habitat	9
Programme de Travaux d'infrastructure écologiques Canada	10
Détails des mesures proposées pour le budget fédéral de l'an 2000	12
Approvisionnement en énergie écologique du gouvernement fédéral	12
Approvisionnement en énergie écologique	13
Améliorations de l'efficacité énergétique	15
Accélération de la déduction pour amortissement pour des investissements dans des technologies à forte éco-efficacité	17
Programme canadien d'économie durable appliquée	20
Réseau de solutions durables	23
Réduire l'imposition des plus-values sur les dons de terres écologiques	26
Fonds d'intendance pour la conservation de l'habitat	30
Annexe	35
Liste consolidée des participants	35

Introduction

La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) estime que le budget de l'an 2000 du gouvernement fédéral devrait commencer à constituer un patrimoine intégré de bien-être économique, communautaire et écologique.

À l'aube du nouveau millénaire, le gouvernement fédéral se préoccupe à juste titre du sort de ses citoyens. La TRNEE croit que nous ne devons pas laisser à nos enfants un pays qui soit plus fort sur le plan économique et plus riche socialement, mais plus pauvre sur le plan de l'environnement. D'autres pays s'efforcent de tirer parti des synergies sous-exploitées entre les initiatives écologiques et le bien-être social et économique. Tout comme nous nous préoccupons à juste titre que notre pays adopte les meilleures mesures à l'échelon international pour réagir à des problèmes tels que la productivité, les systèmes d'information, la formation continue, et la santé des enfants, nous devons aussi nous soucier de maintenir les initiatives environnementales au même niveau. En intégrant plusieurs initiatives environnementales importantes dans son budget de l'an 2000, le gouvernement fédéral peut commencer à constituer un patrimoine harmonieux, intégré et viable de bien-être économique, communautaire et écologique.

Les propositions de la TRNEE pour le budget

Cet ensemble de mesures devrait être considéré comme une première étape qui contribue au changement constant qui s'impose si l'on veut tirer pleinement parti des synergies écologiques, sociales et économiques possibles. La TRNEE est d'avis que le Canada doit s'attaquer au cours des prochaines années à mettre en œuvre un vaste éventail d'initiatives qui s'inspirent de cette première étape, et que des propositions supplémentaires seront faites l'an prochain pour miser sur ce processus et l'accélérer.

Dans un premier temps, toutefois, la TRNEE propose une série de six mesures. Cette dernière est globale

dans le sens où elle comprend des mesures qui favorisent à la fois la protection et la conservation des espaces naturels et qui garantissent que les ressources naturelles que nous utilisons le soient aussi judicieusement que possible. Élément non négligeable, elle comprend également des mesures de renforcement des capacités qui fourniront aux décideurs du secteur public et privé l'information et les instruments dont ils ont besoin pour intégrer les considérations économiques et écologiques dans leur prise de décisions. En appuyant le développement et la généralisation de cette capacité au Canada, ce budget offrira une assise qui contribuera à garantir le succès de la mise en œuvre des initiatives dans l'avenir.

Les six mesures proposées par la TRNEE sont les suivantes :

Catalyser l'investissement dans les technologies innovatrices

- | approvisionnement en énergie écologique du gouvernement fédéral
- | accélération de la déduction pour amortissement pour des investissements dans des technologies à forte éco-efficacité

Protéger et conserver les lieux naturels

- | Programme canadien d'économie durable appliquée
- | réseau de solutions viables

Renforcer les capacités

- | réduction de l'imposition des plus-values sur les dons de terres écologiques
- | fonds d'intendance pour la conservation de l'habitat

En mettant en œuvre cet ensemble de mesures, le gouvernement fédéral amorcera le processus qui permettra en fin de compte au Canada de tirer parti des avantages économiques et communautaires associés aux initiatives environnementales. Ces avantages ont fait leur preuve et sont importants, et les paragraphes suivants en présentent un aperçu qui démontre clairement les éléments positifs plus généraux de l'ensemble de mesures que propose la TRNEE.

Outre les six mesures présentées en détail dans ce document, la TRNEE formule une recommandation conditionnelle. Le « Programme de Travaux d'infrastructure écologiques Canada », décrit dans le *Sommaire des mesures proposées* figurant dans le présent document, expose des critères environnementaux fermes qui pourraient être inclus dans un nouveau programme de travaux d'infrastructure, si le gouvernement décidait d'aller de l'avant avec cette initiative.

Le bien-être écologique contribue au bien-être économique

Améliorer la productivité

Les conjoncturistes s'inquiètent de la faible performance du Canada sur le plan de la productivité : nous sommes lents à faire appel à l'innovation et à l'invention pour atteindre de meilleurs résultats en déployant les mêmes efforts. Les réactions sur le plan stratégique sont axées sur les aspects suivants : a) le rôle du capital humain qui découle de l'éducation et de la formation; b) le rôle du capital matériel tel que les technologies de l'information et des communications, et les investissements de capitaux; c) le rôle des activités de R&D¹.

La notion étroitement liée d' « éco-efficacité » est toutefois absente de ce débat. Ceci veut dire qu'il faut faire plus avec moins en utilisant les connaissances et le design aux fins suivantes : a) améliorer l'efficacité de l'eau et de l'énergie; b) réduire les intrants matériels, surtout les matières vierges et non renouvelables; c) utiliser des intrants plus propres, tels que les matières renouvelables et non toxiques; d) réduire les extrants de déchets, notamment la pollution de l'air et de l'eau, et les déchets solides. Les propositions avancées par la TRNEE pour créer un réseau de solutions durables et pour accélérer les déductions pour amortissement s'appliquant aux technologies à forte éco-efficacité faciliteront à la fois l'adoption de solutions éco-efficaces qui aideront le gouvernement canadien et le secteur privé à améliorer leur productivité.

Le potentiel d'éco-efficacité est impressionnant et il est loin d'être pleinement exploité. Seulement 7 p. 100 des matières achetées et « consommées » aboutissent à des produits finaux vendables, et l'ensemble de l'efficacité des ressources et des matières de l'économie de l'Amérique du Nord est évalué à moins de 2 p. 100². Un grand nombre d'entreprises sous-estiment hautement leurs frais environnementaux globaux (qui s'élèvent parfois à un cinquième de l'ensemble des frais de fabrication de certains producteurs chimiques) et les avantages connexes de l'éco-efficacité³. Les municipalités peuvent également améliorer leur éco-efficacité. Selon le Conseil national de recherches, elles pourraient économiser plus d'un milliard de dollars par an en adoptant de meilleures pratiques et des technologies qui ont fait leur preuve pour la construction, l'entretien et la réintégration des infrastructures⁴. De même, la possibilité d'améliorer l'efficacité énergétique dans les bâtiments institutionnels canadiens se situe entre 10 et 25 p. 100

1 Initiative de recherche sur les politiques, «Research Activities and Challenges of the Growth Network», dans *Sustaining Growth, Human Development, and Social Cohesion in a Global World*, (PROJET), Initiative de recherche sur les politiques, Gouvernement du Canada, février 1999.

2 Ernst von Weizsacker, Amory B. Lovins et L. Hunter Lovins, *Factor Four: Doubling Wealth, Halving Resources Use*. Earthscan Publications Limited. Londres, Royaume-Uni, 1998.

3 Ibid., pp. 25-27.

4 Fédération canadienne des municipalités, *Quality of Life Infrastructure Program : Proposal*. 6 août 1999.

pour le chauffage et le refroidissement des locaux, entre 30 et 75 p. 100 pour l'amélioration de l'éclairage, et entre 30 et 60 p. 100 pour l'enveloppe des bâtiments⁵. L'utilisation de l'eau dans un grand nombre de bâtiments commerciaux peut être réduit de 20 à 50 p. 100⁶.

Développer une expertise et des technologies exportables

Les marchés mondiaux des technologies éco-efficaces connaissent une croissance rapide. Tandis que les marchés mondiaux de services et de technologies d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique sont encore restreints en termes absolus, ils connaissent une expansion en flèche. Le marché mondial de l'énergie éolienne, par exemple, a augmenté de 25 p. 100 en 1997 seulement, et le marché des cellules photovoltaïques a augmenté de 43 p. 100. Les mouvements d'expansion de l'utilisation de l'énergie éolienne et solaire dans des pays tels que le Japon, les États-Unis, la Chine et l'Inde renforceront cette tendance⁷. Le potentiel stratégique d'avenir pour ces marchés est renforcé par les initiatives prises récemment par les deux plus grandes sociétés pétrolières du monde qui ont fait des percées dans le secteur des énergies renouvelables⁸. Les marchés de technologies et de services d'efficacité énergétique sont également en pleine ascension. De 1991 à 1995, par exemple, les sociétés de service d'énergie au Canada seulement ont vu leurs projets croître de 40 à 210, la valeur de ces projets passant de 41 millions de dollars à 280 millions de dollars⁹.

Toutes les propositions budgétaires de la TRNEE

appuieront le développement et l'application d'instruments, de technologies, de procédés et de connaissances éco-efficaces qui pourront ensuite être exportés sur les marchés mondiaux. En outre, l'Initiative sur les villes durables de la TRNEE¹⁰ vise à faciliter une percée sur le marché des infrastructures urbaines qui se chiffrent à 300 millions de dollars américains.

Créer des emplois

Le bien-être écologique crée également des emplois dans les régions urbaines et rurales. Par exemple, la faune et le poisson canadiens entraîne des retombées économiques directes et importantes pour les Canadiens, et attirent les visiteurs étrangers. En 1996, nous avons dépensé intérieurement 11 millions de dollars et les visiteurs américains ont dépensé 705,3 millions de dollars au Canada pour des activités axées sur la nature telles que l'observation de la faune et la pêche récréative¹¹. Le Canada jouit d'une balance commerciale nette très positive pour le tourisme axé sur la nature¹². Ces avantages économiques seront renforcés par les propositions de la TRNEE visant à réduire l'imposition des plus-values sur les dons de terres écologiques et à créer un fonds d'intendance pour la conservation de l'habitat.

Fournir des biens et services écologiques

Quoique indirects et plus difficiles à quantifier, les avantages économiques de services écologiques gérés de manière saine, tels que le cycle des substances nutritives, la lutte contre les inondations, la

5 *Canadian Solutions*, Pembina Institute et David Suzuki Foundation, octobre 1998.

6 Une collection d'expériences réussies sur l'amélioration de la valorisation de l'eau est présentée à l'adresse <http://www.ec.gc.ca/pp/english/stories/listings.html#a1>

7 Lester Brown, Michael Renner, Christopher Flavin, *Vital Signs 1998*, Worldwatch Institute, 1998. p. 58-61.

8 Les plus notables étant Enron Corp. (États-Unis), Tomen (Japon), Shell (Pays-Bas), et BP-Amoco.

9 Ressources naturelles Canada, *Améliorer la consommation énergétique au Canada : 1996-1997, 1998*.

10 *Initiative sur les villes durables, TRNEE, rapport final et recommandations*, Ottawa : Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, 1999.

11 Ted Mosquin, Peter G. Whiting et Don E. McAllister, *Canadian Biodiversity: The Variety of Life, Its Status, Economics Benefits, Conservation Costs and Unmet Needs*, Ottawa : Musée canadien de la nature, 1995.

12 Environnement Canada, *The Importance of Nature to Canadians: Survey Highlights*, Ottawa : Environnement Canada, 1999.

régulation du climat, la productivité des sols, la santé des forêts, la vigueur génétique, la pollinisation et les méthodes naturelles de lutte contre les parasites¹³ soutiennent la bonne marche quotidienne de l'économie et de nombreux emplois. Ils peuvent avoir une très grande valeur économique : par exemple, la biodiversité sauvage et demeurée à l'état vierge au Canada a été évaluée à environ 70 milliards de dollars¹⁴. La réparation ou le remplacement de ces fonctions serait extrêmement coûteux.

Le Canada contient 20 p. 100 des régions naturelles qui restent au monde, 9 p. 100 de ses eaux douces et 15 p. 100 de ses forêts; il abrite environ 200 espèces de mammifères, 1 100 espèces de poissons et 4 000 espèces végétales¹⁵. Le Canada a ainsi la responsabilité et la possibilité de devenir un leader mondial pour créer une synergie entre l'économie et l'environnement. Les propositions de la TRNEE visant à réduire l'imposition des plus-values sur les dons de terres écologiques et à créer un fonds d'intendance pour la conservation de l'habitat contribueront à y parvenir.

Le bien-être écologique contribue au bien-être communautaire et sociétal

Créer des collectivités plus vivables et plus saines

L'infrastructure urbaine et son impact sur l'environnement déterminent fortement si les collectivités sont vivables ou non. Les décisions prises aujourd'hui en matière de transport urbain, d'énergie, de services d'approvisionnement en eau et d'élimination des déchets, de bâtiments, d'espaces verts et d'aménagement du territoire auront des incidences constantes sur la collectivité et

l'environnement, négatives ou positives. Les erreurs commises dans le passé sur le plan du développement urbain et industriel ont accablé un grand nombre de centres urbains d'une lourde dette sur le plan environnemental, financier et de la santé, qui se présente sous la forme d'infrastructures et de bâtiments mal construits ou inadéquats, de lixiviation de déchets toxiques, d'un manque d'installations d'agrément telles que des espaces verts et la perte d'un patrimoine. Ces effets néfastes sur la santé et l'environnement ont tendance à accabler surtout les pauvres, les personnes âgées, les Autochtones et, en particulier, les enfants. Si l'on s'attaque à ces préoccupations environnementales, on améliorera le bien-être de la collectivité.

Les propositions de la TRNEE concernant la création d'un réseau de solutions durables, la réduction de l'imposition des plus-values sur les dons de terres écologiques contribueront à rendre nos collectivités plus vivables.

Intégrer les loisirs et le plaisir dans la vie quotidienne

Les activités liées à la nature connaissent une grande popularité partout au Canada. Ainsi, le maintien du patrimoine naturel du Canada est également synonyme de protection des espaces et de la faune, ce qui améliore grandement la santé et la qualité de vie pour nombre de Canadiens. En 1996, une proportion de 84,6 p. 100 de la population canadienne adulte a participé à des activités liées à la nature, telles que la détente en plein air, le tourisme, le camping, l'observation des oiseaux et de la faune, et la photographie naturaliste. Presque deux Canadiens sur cinq observent les oiseaux et la faune autour de chez eux ou s'en occupent, un sur cinq observe la faune, un sur six s'adonne à la pêche récréative, et un sur 20 chasse la faune¹⁶.

13 Groupe de travail sur les avantages économiques des zones protégées de la World Commission on Protected Areas, *Economic Values of Protected Areas: Guidelines for Protected Area Managers*. Union mondiale pour la nature, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni, 1998.

14 Mosquin, et. coll.

15 Environnement Canada, *op. cit.*

16 Ibid.

Les propositions de la TRNEE visant à réduire l'imposition des plus-values sur les dons de terres écologiques et la création d'un fonds d'intendance pour la conservation de l'habitat contribueront à intégrer des activités récréatives accessibles et abordables dans la vie quotidienne des Canadiens, et à promouvoir la forme physique, l'appréciation du patrimoine et de l'identité canadienne, et les interactions sociales positives ainsi que le renforcement des capacités communautaires.

Le processus des propositions de la TRNEE pour le budget

La TRNEE fait des recommandations annuelles au gouvernement fédéral sur des mesures qui pourraient être intégrées au budget fédéral, afin de favoriser une réforme budgétaire importante et faire progresser l'utilisation d'approches axées sur le marché, dans le but d'améliorer l'environnement au Canada. Ces recommandations résultent de recherches effectuées sur plusieurs mois et subissent l'influence de consultations multilatérales approfondies (voir l'Annexe).

- | En avril 1999, le Comité des instruments économiques de la TRNEE a rencontré plusieurs représentants des parties intéressées et les sous-ministres adjoints des principaux ministères fédéraux pour se livrer à un exercice de réflexion et discuter de thèmes et de mesures éventuelles pour le budget de l'an 2000.
- | À partir des conclusions de cette réunion, la TRNEE a défini, exploré et élaboré 17 mesures possibles pour le budget de l'an 2000 au cours de la période d'avril à juin.
- | En juin 1999, la TRNEE a réuni plus de 65 intervenants pour étudier ces mesures possibles. Ils se sont entendus sur 14 mesures que la TRNEE analyserait plus à fond, notamment quatre initiatives de renforcement des capacités.
- | En juillet 1999, la TRNEE a convoqué une réunion d'experts en développement issus du secteur de l'immobilier et d'organismes gouvernementaux pour examiner de plus près une proposition de création de sociétés de développement communautaire écologique.
- | En août 1999, la TRNEE a réuni plusieurs experts en renforcement des capacités pour étudier ces initiatives particulières; il a été convenu que la TRNEE poursuivrait ses travaux pour développer trois de ces initiatives.
- | En septembre 1999, la TRNEE a examiné et évalué les mesures proposées qu'on avait peaufinées et élaborées au cours de l'été. L'évaluation comportait l'examen de plusieurs critères, notamment : incidences économiques et environnementales démontrables et fiables, faible coût net pour le gouvernement et appui général des intéressés. À l'issue de cet exercice, la TRNEE a convenu d'axer ses recommandations sur les six mesures essentielles (incluant deux initiatives de renforcement des capacités) qui sont discutées en détail dans cette soumission.

Sommaire des mesures proposées pour le budget fédéral de l'an 2000

Approvisionnement en énergie écologique du gouvernement fédéral

Pour faciliter la commercialisation des technologies d'efficacité énergétique et d'énergie écologique qui n'entraînent pas d'incidences environnementales majeures associées aux sources d'énergie traditionnelles, le gouvernement fédéral prendrait les mesures suivantes :

- 1 s'engager à satisfaire 20 p. 100 de l'ensemble de ses besoins en électricité par de l'électricité provenant de nouvelles sources énergétiques écologiques d'ici à l'an 2005 dans le cadre d'une stratégie améliorée d'approvisionnement en énergie écologique. Cette stratégie comporterait un plus grand nombre d'objectifs exigeants d'approvisionnement qui seraient adoptés au cours des prochaines années, et le gouvernement s'engagerait à atteindre la cible de 40 p. 100 en l'an 2010;
- 1 s'engager à entreprendre une modernisation du rendement énergétique dans les immeubles du gouvernement fédéral, à raison de 50 p. 100 des locaux du gouvernement fédéral d'ici à l'an 2005, avec des objectifs plus exigeants qui seraient adoptés dans les années à venir.

Exigences budgétaires — Approvisionnement en énergie écologique du gouvernement fédéral				
Mesure	Budget (en dollars)	Type d'initiative	Objectif de la mesure	Organisme chargé de la mise en œuvre
Approvisionnement en énergie écologique	Trois millions (2000) passant à 18 millions (2005) et 15 années supplémentaires	Dépenses des programmes	Étendre le programme actuel en offrant de nouveaux fonds pour couvrir le coût progressif de l'instauration de l'énergie écologique	Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada
Approvisionnement « éco-efficace »	Cinq millions (par an pendant cinq ans)	Dépenses des programmes	Augmenter les fonds disponibles pour l'Initiative fédérale dans le secteur du bâtiment	Ressources naturelles Canada

Accélération de la déduction pour amortissement pour des investissements dans des technologies à forte éco-efficacité

Pour faciliter la commercialisation et l'adoption d'immeubles à forte efficacité énergétique et de l'équipement consommant de l'énergie, le gouvernement fédéral créerait une nouvelle catégorie d'actifs admissibles à la déduction accélérée pour amortissement. Pour être admissibles, ces actifs devraient :

- ▮ être soumis à des normes réglementées d'efficacité énergétique (p. ex. les règlements d'efficacité énergétique du gouvernement fédéral qui s'appliquent à l'équipement) ou à des directives fédérales facultatives d'efficacité énergétique (p. ex. Code national de l'énergie pour les bâtiments);
- ▮ présenter une efficacité énergétique de 30 p. 100 supérieure à la norme ou à la ligne directrice facultative actuelle d'efficacité énergétique réglementée.

La déduction pour l'amortissement proposée pour les actifs admissibles a trait aux bâtiments (6 p. 100) et à l'équipement consommant de l'énergie (40 p. 100). Des analyses plus poussées s'imposent, toutefois, pour déterminer si ces chiffres sont exacts. En temps et lieu, il faudrait étendre ce programme à d'autres formes de technologies, d'équipement ou de changements de procédés éco-efficaces.

Exigences budgétaires — Accélération de la déduction pour amortissement pour des investissements dans des technologies à forte éco-efficacité				
Mesure	Budget (en dollars)	Type d'initiative	Objectif de la mesure	Organisme chargé de la mise en œuvre
Accélération de la déduction pour amortissement	Analyses plus poussées nécessaires lorsque la mesure sera mieux définie	Dépense fiscale	Rendre les investissements dans les immeubles et l'équipement à forte efficacité énergétique plus alléchants	Finances Canada

Programme canadien d'économie durable appliquée

Pour faciliter l'intégration des considérations sociales et environnementales dans les décisions économiques prises par les gouvernements, les entreprises et les collectivités du Canada, le gouvernement fédéral financerait de nouvelles recherches, l'élaboration et la diffusion d'outils pratiques qui renforceraient la capacité du Canada dans le domaine de l'économie durable appliquée.

Les travaux de recherche appliquée porteraient sur quatre volets principaux :

- ▮ améliorer l'évaluation des services environnementaux, l'utilisation et la déperdition des ressources (p. ex. tarification des extrants de déchets et des intrants de ressources traditionnellement gratuites mais rares);
- ▮ améliorer les systèmes de mesure et des indicateurs de progrès et de bien-être humain (p. ex. indicateurs de progrès réels, indices de développement humain et autres systèmes de comptes nationaux);
- ▮ données d'inventaire sur le cycle de vie complet, éco-profil et indicateurs d'éco-efficacité;
- ▮ nouveaux instruments de politique fiscale favorables à la fois à la qualité de vie et à la compétitivité économique.

Exigences budgétaires — Programme canadien d'économie durable appliquée				
Mesure	Budget (en dollars)	Type d'initiative	Objectif de la mesure	Organisme chargé de la mise en œuvre
Programme canadien d'économie durable appliquée	3,3 millions par an pendant trois ans	Subventions	Soutenir la recherche appliquée, et à l'élaboration et à la diffusion d'outils	Dirigé par un conseil multipartite indépendant Sera administré par la TRNEE

Réseau de solutions durables

Le gouvernement fédéral appuierait la création d'un réseau visant à compiler et à fournir de l'information, des instruments et de l'expérience aux décideurs dans les municipalités et l'industrie concernant des solutions fiables et ayant été mises à l'essai sur le terrain qui améliorent l'éco-efficacité. Ce réseau s'occuperait des questions ayant trait à la planification, à l'approvisionnement, à l'investissement de capitaux et à la rénovation, aux activités, ainsi qu'à l'évaluation. La diffusion de l'information et des instruments se ferait par la voie de discours, d'ateliers de formation, d'études de cas et de rapports, ainsi que de conférences.

Exigences budgétaires — Réseau de solutions durables				
Mesure	Budget (en dollars)	Type d'initiative	Objectif de la mesure	Organisme chargé de la mise en œuvre
Réseau de solutions durables	25 millions sur cinq ans	Subvention	Compiler et diffuser l'information et les instruments sur les solutions éco-efficaces pratiques	Fédération canadienne des municipalités et éventuellement Conseil national de recherches

Réduire l'imposition des plus-values sur les dons de terres écologiques

Pour inciter les Canadiens à faire plus de dons de terres écosensibles à des organismes de bienfaisance ou autres qui s'occupent de conservation, le gouvernement fédéral adapterait le régime fiscal de manière à ce que les propriétaires fonciers qui ont fait ce type de dons paient moins d'impôts sur la plus-value. Voici trois options proposées :

- 1 créer une disposition de taux révisables selon laquelle les plus-values ne seraient pas évaluées par rapport aux dons écologiques qualifiés, mais deviendraient imposables en tout ou en partie si la propriété était cédée à des entités non qualifiées;
- 1 permettre une réclamation supérieure basée sur un système de points pour le prix de base rajusté (en vertu de l'article 53 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*), soit immédiatement avant la contribution ou pour déterminer la contribution conformément à la disposition relative aux dons écologiques, réduisant par le fait même la plus-value;

- rendre ces dons assujettis à un taux fixé à seulement 37,5 p. 100, plutôt qu'au taux habituel de 75 p. 100 pour l'inclusion des plus-values dans le revenu imposable, réduisant ainsi de moitié l'impôt sur les plus-values pour ce type de dons.

Le gouvernement fédéral appliquerait également plusieurs mesures pratiques qui simplifieraient le processus de l'évaluation et de la donation des terres, pour la donation et la vente combinées des terres ainsi que pour les servitudes de conservation accordées aux organismes de bienfaisance ou autres qui s'occupent de conservation.

Exigences budgétaires — Réduire l'imposition des plus-values sur les dons de terres écologiques				
Mesure	Budget (en dollars)	Type d'initiative	Objectif de la mesure	Organisme chargé de la mise en œuvre
Réduire l'impôt sur les plus-values pour les dons de terres écologiques	11 millions (perte annuelle maximale de recettes)	Dépenses fiscales	Inciter davantage les Canadiens de faire don des terres écologiques les plus importantes	Revenu Canada et Environnement Canada

Fonds d'intendance pour la conservation de l'habitat

Le gouvernement fédéral s'engagerait à accorder un financement de départ à la création d'un fonds d'intendance pour la conservation de l'habitat qui serait assorti de contributions supplémentaires provenant des secteurs public et privé, notamment l'éventualité d'un versement facultatif dans le fonds de remboursements d'impôt des particuliers.

Les subventions provenant de ce fonds permettraient de mener à bien des programmes prioritaires de conservation de l'habitat faunique dans des terres publiques et privées, et favoriseraient le renforcement et le maintien de la capacité des organismes communautaires dans cette initiative.

Le revenu provenant du fonds serait consacré à rétablir les espèces menacées d'extinction et les autres espèces en danger, et appuierait des activités telles que : préparation d'un plan de rétablissement, planification et conservation de l'habitat, partenariat et initiatives communautaires, recherche et observation, éducation, élevage en captivité et réintroduction d'espèces. Une partie minime des fonds supplémentaires serait accordée au soutien de l'instauration d'ententes de coopération concernant l'habitat autour des parcs ainsi qu'à des initiatives novatrices visant à promouvoir l'intégrité écologique, et à des programmes de formation pour les organismes les plus importants.

Exigences budgétaires — Fonds d'intendance pour la conservation de l'habitat				
Mesure	Budget (en dollars)	Type d'initiative	Objectif de la mesure	Organisme chargé de la mise en œuvre
Fonds d'intendance pour la conservation de l'habitat	100 millions (budget 2000)	Financement d'une donation	Créer un fonds de donation	Intendance mixte (gouvernements, Autochtones, ONG)
Partenariats et nouvelles initiatives	5 millions par an pendant cinq ans	Dépenses de programmes	Habitat et intégrité des parcs nationaux	Ministère du Patrimoine canadien

Proposition conditionnelle : programme de Travaux d'infrastructure écologiques Canada

Dans le passé, ce gouvernement s'est servi des programmes de Travaux d'infrastructure à bon escient, et il est question d'un programme de ce type pour l'an 2000. La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) formule la recommandation suivante *en partant de l'hypothèse que le gouvernement déciderait d'aller de l'avant* avec la proposition d'un programme d'infrastructure.

La TRNEE est d'accord avec certains arguments énoncés dans la proposition récente de la Fédération canadienne des municipalités. Cette proposition, axée sur la conservation de l'environnement et la lutte contre la pollution, est très positive et reflète le fait que les frais d'exploitation quotidiens de nombreuses collectivités canadiennes demeurent sensiblement plus élevés qu'ils ne le seraient si l'on appliquait les meilleures solutions possibles aux fins suivantes :

- | production, distribution et consommation de l'énergie collective;
- | purification, distribution et consommation de l'eau;
- | gestion et recyclage des déchets;
- | collecte et traitement des eaux usées;
- | système de mobilité et d'accès communautaire, tel que le transport en commun.

La TRNEE est fortement convaincue qu'il y a un « dividende de conservation » à recueillir des investissements pour améliorer ces systèmes communautaires, qui en général se rembourseront par eux-mêmes dans un délai de trois à sept ans. Le gaspillage des ressources par les collectivités engendre un vaste éventail d'effets néfastes constants, dont la pollution des sols et des eaux souterraines, l'augmentation du « smog » urbain, et le renforcement des émissions de gaz à effet de serre et du changement climatique. Si le gouvernement adoptait un nouveau programme d'infrastructure, la TRNEE formule la recommandation suivante :

- | les éléments admissibles au financement d'infrastructures fédérales ne devraient pas dépasser de beaucoup la liste ci-dessus. Il faut absolument insister sur le patrimoine environnemental à laisser aux enfants canadiens et sur le rendement des investissements.
- | Ce programme devrait être axé sur le renouvellement des infrastructures (le déficit des infrastructures) plutôt que sur l'expansion. Le financement devrait être accordé aux projets qui amèneraient les services municipaux existant à un niveau fondamental de performance environnementale, et qui engagent des investissements remboursables dans des projets qui accroîtraient l'efficacité des services municipaux fournis (p. ex. gestion axée sur la demande).
- | Le financement devrait également être accordé pour le « Guide technique national des infrastructures municipales » du Conseil national de recherche du Canada, qui contribuera à diffuser les meilleures pratiques dans l'ensemble du Canada.
- | Le financement devrait être accordé à condition que les collectivités élaborent des plans d'affaires qui établiraient les priorités des investissements et qui comprendraient des dispositions visant à empêcher les problèmes de pollution dans l'avenir et, au besoin, à récupérer le coût de la création d'infrastructures par la voie d'économies réalisées au fil du temps. Ces plans d'affaires pourraient également aider les municipalités à trouver les capitaux dans le secteur privé et se prêter naturellement à accroître le recours aux partenariats d'infrastructures publiques-privées (IPP), ainsi qu'au recours accru aux entrepreneurs en rendement énergétique à l'aide du financement du secteur privé.

- | Il faudrait que les projets financés démontrent qu'ils engendrent des avantages économiques et environnementaux aussi grands que possible pour les collectivités, selon une méthode d'évaluation des normes et d'indicateurs de rendement associés qui seraient élaborés de concert avec les décideurs provinciaux et municipaux.
- | Tout programme renouvelé de travaux d'infrastructure devrait également comporter une version accessible aux collectivités autochtones, et aux réserves indiennes en particulier, du fait qu'un grand nombre d'entre elles demeurent en deçà des normes minimales des services d'infrastructure, malgré les progrès réalisés au cours des dernières années.

Il est aussi fortement question d'un programme national d'expansion et de renouvellement du réseau routier. La TRNEE signale que les incidences environnementales seront forcément, dans l'ensemble, plus grandes que si l'on faisait le même investissement dans le transport ferroviaire. Si le gouvernement décide néanmoins d'aller de l'avant avec ce programme, il devrait le faire en établissant des critères environnementaux fermes pour tous les projets, en procédant à une sélection des servitudes en ce qui concerne la topographie et les habitats, et en instaurant une disposition pour le passage de la faune, le recyclage des chantiers de construction, etc.

Détails des mesures proposées pour le budget fédéral de l'an 2000

Approvisionnement en énergie écologique du gouvernement fédéral

Définition de la mesure

Dans son budget de l'an 2000, le gouvernement s'engagerait à établir des objectifs d'approvisionnement en énergie écologique et à franchir des étapes pour mettre en œuvre ces objectifs en finançant les deux initiatives suivantes visant à augmenter son utilisation d'électricité « écologique »¹⁷ et à augmenter l'utilisation efficace de l'énergie dans ses immeubles.

1. Le gouvernement fédéral s'engagerait à satisfaire 20 p. 100 de l'ensemble de ses besoins en électricité par de l'électricité provenant de nouvelles¹⁸ sources énergétiques écologiques, d'ici à l'an 2005. Cet engagement constituerait la première étape d'une stratégie améliorée d'approvisionnement en énergie écologique qui comporterait un plus grand nombre d'objectifs exigeants d'approvisionnement, qui seraient adoptés aux cours des prochaines années, et le

gouvernement s'engagerait à atteindre la cible de 40 p. 100 en l'an 2010. Pour remplir cet engagement initial, le gouvernement fédéral devrait mettre en réserve une somme de 3 millions de dollars, dans son budget de l'an 2000, et y allouer une somme additionnelle de 3 millions par année, jusqu'en 2005¹⁹. Dans son budget de l'an 2005, le gouvernement fédéral aurait donc mis en réserve une somme de 18 millions²⁰ pour le soutien de cette initiative et il prendrait également l'engagement d'inclure cet objet de dépenses de 18 millions dans le budget, pour une période de 15 ans. Ces fonds seraient utilisés pour couvrir tous les coûts différentiels engagés comme suite à la substitution de l'énergie obtenue actuellement des sources énergétiques classiques existantes, par de nouvelles sources énergétiques écologiques.

2. Le gouvernement fédéral augmenterait ses efforts visant à améliorer l'efficacité énergétique en s'engageant à entreprendre une modernisation du rendement énergétique dans ses immeubles, à raison de 50 p. 100 de l'ensemble de ses locaux, d'ici à l'an 2005, avec des objectifs plus exigeants

17 Alors que l'on s'entend généralement pour dire que certaines sources d'énergie renouvelables (p. ex., énergies éolienne, géothermique, solaire) sont nettement « écologiques », d'autres sources éventuelles d'énergie électrique renouvelables (p. ex., l'énergie hydroélectrique, énergie tirée de la biomasse) prêtent davantage à la controverse. Le programme écologique du Canada a toutefois réuni récemment un groupe de travail multilatéral pour faire une mise à jour de sa définition normalisée de l'énergie verte, qui sera utilisée dans le programme en l'an 2000, et une version préliminaire de celle-ci doit être soumise, en août 1999, à la consultation publique. Cette définition pourrait constituer d'emblée la base du programme du gouvernement fédéral visant à s'approvisionner en énergie écologique.

18 Une nouvelle source d'énergie écologique est définie comme un réseau de production qui devient fonctionnel seulement après le 1^{er} janvier 2001.

19 En réalité, le gouvernement fédéral ne sera pas en mesure d'acheter toute l'électricité requise pour respecter un engagement de 20 p. 100 en l'an 2000. En conséquence, cette proposition envisage une contribution initiale au cours de l'an 2000 qui augmente annuellement jusqu'à ce que l'engagement puisse être assumé en l'an 2005.

20 Ce chiffre a été calculé de la façon suivante : 600 000 000 kWh (20 p. 100 de la demande du gouvernement fédéral) multipliés par un coût différentiel « moyen » de 3 cents/kWh. Le coût différentiel réel dépendra de la technologie utilisée et de la région du pays dans laquelle l'énergie est achetée. Par exemple, il est possible d'acheter de l'énergie éolienne moyennant une augmentation de 1 à 2 cents dans certaines régions, et moyennant une augmentation de 5 cents dans d'autres régions du Canada. Ceci entraînera habituellement une augmentation approximative de 20 p. 100 à 40 p. 100 des paiements pour le gouvernement fédéral.

qui seraient adoptés dans les années à venir. Pour remplir cet engagement, le gouvernement fédéral augmenterait le financement de son fructueux programme Initiative des bâtiments fédéraux (IBF) de 5,0 millions de dollars, dans son budget de l'an 2000, et maintiendrait ce niveau de financement jusqu'à l'an 2005²¹. Ces fonds seraient utilisés pour accroître la capacité de l'IBF à faciliter l'élaboration d'ententes contractuelles entre les ministères du gouvernement fédéral et les entreprises de services éconergétiques. Ils serviraient également à soutenir une expansion du mandat de l'IBF pour promouvoir et faciliter l'adoption de sources d'énergie et de technologies renouvelables à la fois passives (p. ex., énergie solaire passive, arbres d'ombrage et brise-vent) et actives dans les immeubles et sur les terrains fédéraux.

Approvisionnement en énergie écologique

Justification de la mesure

La production d'électricité par des centrales d'énergie classiques d'envergure donne naissance à un vaste éventail d'impacts importants sur l'environnement. La production d'électricité, à partir du charbon, du pétrole et du gaz naturel, contribue à la pollution acide, à une piètre qualité de l'air en région urbaine, et au changement climatique. L'inondation des réservoirs de vastes installations hydroélectriques donne lieu à des émissions de méthane et détruit d'énormes secteurs de l'habitat, pendant que l'énergie nucléaire produit à la fois des déchets de faible et de haute activité.

En dépit des avantages évidents, pour l'environnement, de l'énergie écologique produite par les sources d'énergie renouvelable décentralisées et à

échelle réduite, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) a rapporté toutefois que seulement 0,7 p. 100 de la production totale d'électricité au Canada provenait de sources d'énergie renouvelable non hydroélectriques, en 1996. Ce pourcentage est très inférieur à celui du Danemark (4,5 p. 100), de l'Allemagne (1,8 p. 100), du Japon (2,4 p. 100) et des États-Unis (2,3 p. 100).

Le gouvernement fédéral est la plus grande entreprise individuelle en exploitation au Canada et elle possède ou loue 25 millions de mètres carrés de surface utile (environ 60 000 immeubles), elle utilise environ 3 000 GWh d'électricité chaque année²². Pour mieux comprendre le contexte, il faut dire que le Canada a produit seulement 3 800 GWh d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables non hydroélectriques, en 1996²³. En conséquence, les pratiques d'approvisionnement du gouvernement fédéral peuvent avoir un impact important sur la production d'électricité, à partir de ces sources, au Canada. Le leadership fédéral peut avoir un impact encore plus important sur la demande, si le gouvernement fédéral utilise son engagement comme levier d'exploitation pour des achats similaires par des entreprises, des municipalités et des gouvernements provinciaux.

L'adoption de cette mesure par le gouvernement fédéral aiderait aussi à :

- | faire augmenter la demande pour des installations de la nouvelle génération, fonctionnant à l'énergie écologique, et permettre à tous les producteurs d'énergie renouvelable d'obtenir de meilleures économies d'échelle qui réduiront les frais d'installation et qui rendront ces installations plus compétitives sur le marché;
- | augmenter l'investissement dans l'industrie de l'énergie renouvelable, en montrant aux investisseurs que le gouvernement fédéral est d'avis que les technologies axées sur l'énergie renouvelable sont crédibles, viables et efficaces; et

21 Le budget de l'Initiative des bâtiments fédéraux était de 800 000 dollars, en 1997. Cela représente donc une augmentation importante du financement de ce programme très fructueux.

22 Ces données sont des estimations fondées sur un certain nombre de publications de Ressources naturelles Canada et sur une étude réalisée pour Ressources naturelles Canada par Passmore and Associates.

23 *Renewable Energy policies in EIA Countries, Volume II: Country Reports*, Agence internationale de l'énergie, 1998.

- ↑ augmenter l'attraction du besoin pour les ressources renouvelables, en montrant aux consommateurs que le gouvernement fédéral est d'avis que leurs avantages environnementaux et économiques justifient une prime.

Des mesures similaires d'approvisionnement en énergie écologique ont reçu un appui général de la Table d'électricité du Processus national du changement climatique et sont fortement favorisées par la collectivité environnementaliste et par l'industrie de l'énergie renouvelable du Canada.

Mise en œuvre de la mesure

En janvier 1996, le ministre des Ressources naturelles a fait connaître les plans du gouvernement fédéral concernant l'achat d'énergie écologique. Par la suite, deux petits ministères du gouvernement fédéral (Ressources naturelles Canada et Environnement Canada) ont pris l'engagement d'acheter de 15 à 20 p. 100 de leur énergie électrique sous forme d'énergie écologique en 2010²⁴. Un achat d'énergie écologique (12 200 MWh) a été effectué en Alberta²⁵. Cela représente seulement 0,4 p. 100 de l'utilisation totale d'électricité du gouvernement fédéral. Les efforts pour étendre le programme davantage n'ont pas porté fruit. De nombreux secteurs du gouvernement ont fait connaître leur intérêt, mais la difficulté majeure a consisté à obtenir des fonds pour soutenir une telle initiative à une époque de repli et de compressions budgétaires.

Cette mesure continuerait d'utiliser le programme actuel d'appel d'offres avec mise en concurrence, du gouvernement, pour les besoins de la mise en œuvre. En plus des critères de sélection du programme actuel, le processus devrait aussi chercher toutefois

des propositions qui donnent l'occasion de montrer les nouvelles technologies de l'énergie renouvelable dans des lieux (c.-à-d. de grande visibilité), par des partenariats (c.-à-d. partenaires dominants en approvisionnement d'énergie écologique), ou des synergies (c.-à-d. le maillage avec un projet énergétique régional).

Par opposition au programme actuel, cette mesure ne devrait pas être mise en œuvre de façon individuelle dans chacun des ministères. Il faut un effort coordonné pour permettre au gouvernement fédéral de bénéficier de la diminution des coûts qui découlera de l'amélioration des économies d'échelle. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada constituerait un choix logique pour coordonner cet effort au sein du gouvernement fédéral.

Pour mettre en œuvre la mesure, le gouvernement fédéral devrait :

- ↑ augmenter considérablement ses achats d'énergie écologique en Alberta, là où il peut continuer à chercher des offres concurrentielles des grossistes en électricité (p. ex. les services municipaux);
- ↑ se préparer à chercher l'énergie écologique sur le marché de l'Ontario, lors de son ouverture prochaine;
- ↑ préparer un appel d'offres aux grossistes en électricité/revendeurs d'électricité dans les régions du pays où il n'y a pas de monopole complet sur la vente d'électricité;
- ↑ travailler directement avec les principaux services publics monopolistes qui procurent l'énergie écologique, par voie de concours.

24 Soixante-quinze pour cent de la surface utile des immeubles du gouvernement fédéral est attribuable à cinq autres ministères : Défense nationale, Travaux publics et Services gouvernementaux, Solliciteur général, Transports Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada (*Améliorer la consommation énergétique au Canada*, RNCAN, 1998).

25 Cela représente un investissement différentiel de 336 000 dollars si la prime payée était de 0,03 \$/kWh.

Résultats de la mesure

Par la mise en œuvre de cette mesure, le gouvernement fédéral pourrait réduire les émissions de bon nombre de polluants atmosphériques, comme le dioxyde de carbone (450 000 tonnes)²⁶, l'anhydride sulfureux (1 400 tonnes) et l'oxyde nitreux (850 tonnes)²⁷. Ces avantages pourraient être augmentés, si le gouvernement fédéral réussissait à encourager les autres gouvernements et les entreprises privées à prendre des engagements similaires sur l'approvisionnement en énergie écologique.

Le fait que le Canada a une capacité de production limitée d'énergie écologique signifie que cette mesure peut avoir un impact important sur l'activité économique associée à l'industrie de l'énergie renouvelable du Canada. L'industrie de l'énergie renouvelable a évalué qu'une telle mesure d'approvisionnement en énergie écologique stimulerait la capacité de production en nouvelle énergie renouvelable du secteur privé, pour en faire un investissement de 19 millions de dollars²⁸. Cela pourrait créer plus de 200 nouveaux emplois à plein temps dans l'industrie annuellement²⁹.

Améliorations de l'efficacité énergétique

Justification de la mesure

Il existe un énorme potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique dans les immeubles publics, partout au Canada. Les résultats d'études actuelles sur la modernisation de l'énergie donnent à entendre

que les améliorations potentielles de l'efficacité énergétique, dans les immeubles publics actuels, se situent entre 20 p. 100 et 40 p. 100³⁰.

En fournissant plus de ressources à l'IBF, le gouvernement fédéral augmentera sa capacité à atteindre ce potentiel de façon interne, ainsi que sa capacité à aider les autres propriétaires d'immeubles à faire de même. L'IBF a joué un rôle important dans le développement de l'industrie de l'efficacité énergétique, par le biais d'arrangements contractuels innovateurs sur l'amélioration du rendement énergétique, qui aident à surmonter les obstacles financiers classiques aux investissements en efficacité énergétique. En vertu d'un tel arrangement, l'entreprise de services éconergétiques finance le projet et garantit les économies d'énergie. Comme suite à la modernisation en faveur de l'efficacité énergétique, le propriétaire de l'immeuble paie des factures d'énergie moins élevées et paie à l'entreprise de services un montant équivalent aux économies d'énergie, jusqu'à ce que l'ensemble des frais d'investissement sur les améliorations en économie d'énergie ait été recouvré. Par la suite, la valeur des économies d'énergie produites profite directement au propriétaire de l'immeuble.

Entre 1991 et 1995, les entreprises de services éconergétiques du Canada ont vu augmenter le nombre de projets de 40 à 210, et la valeur de ces projets a crû de 41 millions à 280 millions de dollars³¹. L'IBF a aussi aidé à stimuler le développement d'initiatives complémentaires de certains gouvernements provinciaux (p. ex., le Nouveau-Brunswick) et municipaux qui ont fait croître davantage la demande en efficacité énergétique.

26 Cette affirmation suppose que l'utilisation de l'énergie écologique réduit la production d'électricité au moyen du charbon (une possibilité vraisemblable en Alberta, Saskatchewan, Ontario, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse). Si d'autres sources d'énergie sont remplacées par l'énergie écologique, les émissions de dioxyde de carbone qui en résultent diminueront.

27 Ces estimations s'appuient sur les facteurs d'émission afférents à la production d'électricité en Alberta. Les réductions seront inférieures si des sources d'énergie sans charbon sont remplacées par l'énergie écologique.

28 *Low Impact Renewable Energy-Options for a Clean Environment and Healthy Canadian Economy*. Low Impact Renewable Energy Coalition en août 1999. Information tirée d'une version préliminaire de ce document.

29 Pembina Institute, op. cit. Un relevé d'études des effets sur l'emploi, des investissements dans le secteur de l'énergie, a conclu qu'environ 12 emplois étaient créés, en moyenne, pour chaque tranche d'investissement d'un million de dollars dans des projets de réduction des émissions/approvisionnement en énergie renouvelable.

30 *Canadian Solutions*, Pembina Institute et David Suzuki Foundation, octobre 1998.

31 *Améliorer la consommation énergétique au Canada : 1996-1997*, Ressources naturelles Canada, 1998.

Il existe un soutien général à l'IBF dans la collectivité environnementaliste et on a déterminé qu'il s'agit d'une mesure très efficace par rapport au coût pour aborder le changement climatique par la National Climate Change Process Buildings Table.

Mise en œuvre de la mesure

À la fin de la période 1997-1998, les ministères du fédéraux avaient pris des engagements, par le biais de l'IBF, pour des dépenses de 154 millions de dollars, pour la modernisation en ce qui a trait à l'efficacité énergétique. On prévoyait que l'investissement produirait 22 millions de dollars d'économies d'énergie par année. Le processus de l'IBF est un programme qui a porté fruit, mais il n'a fait que commencer à effleurer la question des améliorations potentielles de l'efficacité énergétique à l'intérieur du gouvernement fédéral. En août 1998, les projets de modernisation, en relation avec l'efficacité énergétique, avaient été amorcés dans moins de 10 p. 100 des immeubles du gouvernement fédéral. Les économies de 22 millions de dollars prévues dans le domaine de l'énergie, provenant des projets de l'IBF entrepris à cette date, représentent seulement 14 p. 100 environ des économies d'énergie potentielles relevées par le gouvernement fédéral³².

À cette époque, il y avait seulement deux membres du personnel qui travaillaient à plein temps à l'exécution de l'IBF à l'intérieur du gouvernement fédéral. En fournissant des ressources additionnelles à ce programme, fédéraux sera en mesure d'augmenter la capacité de l'IBF à engager les ministères fédéraux dans des projets de modernisation en faveur de l'efficacité énergétique.

On a également proposé que le mandat de l'IBF soit élargi pour promouvoir et faciliter l'adoption de sources d'énergie et de technologies renouvelables, à

la fois actives et passives (p. ex. énergie solaire passive, arbres d'ombrage et brise-vent) dans les immeubles et sur les terrains fédéraux avoisinants. L'inclusion des technologies d'énergies renouvelables actives est une stratégie bénéfique à tous, qui réduit la dégradation de l'environnement en diminuant, à la fois, la demande d'énergie et l'accroissement de l'utilisation de sources d'énergie moins polluantes. L'intégration de sources d'énergie renouvelables passives aidera à garantir que les solutions d'efficacité énergétique mises en œuvre en vertu de l'IBF ne reposent pas entièrement sur la technologie et saisissent le plein potentiel, des écosystèmes naturels, à réduire la demande d'énergie. Dans de nombreux cas, cela donnera lieu à des avantages esthétiques et écologiques additionnels.

Résultats de la mesure

Par la mise en œuvre de cette mesure, le gouvernement fédéral pourrait réduire encore une fois la pollution de l'air. Par exemple, les émissions de dioxyde de carbone pourraient diminuer d'environ 200 000 tonnes³³. Tout comme dans le cas de l'approvisionnement en énergie écologique, il existe d'abondantes occasions d'engager d'autres instances dans des programmes similaires, et d'augmenter encore l'ampleur potentielle de la réduction des émissions.

En ce qui concerne les avantages économiques, la modernisation d'un bon 50 p. 100 de la surface utile des immeubles du gouvernement fédéral réduira la facture annuelle d'énergie du gouvernement fédéral, d'une somme additionnelle de 58 millions de dollars. Cette mesure injecterait également un nouvel investissement de l'ordre de 350 millions de dollars dans les entreprises de services éconergétiques du Canada, d'ici l'an 2005³⁴. Cela ferait plus que doubler

³² Le pourcentage des économies d'énergie potentielles réalisées dépasse le pourcentage des modernisations d'immeubles entreprises, parce que de nombreuses modernisations antérieures avaient pour cible des immeubles plus spacieux qui ont fourni plus d'ampleur, aux améliorations de l'efficacité énergétique, sur le plan des coûts.

³³ En 1997, les émissions de dioxyde de carbone des immeubles fédéraux ont atteint 1,9 million de tonnes. Ce calcul suppose que 50 p. 100 de ces émissions sont réduites de 20 p. 100 par suite de l'élargissement de l'IBF.

³⁴ Cela suppose qu'une économie d'énergie supplémentaire de 58 millions de dollars (pour tirer parti de la moitié du potentiel prévu) serait produite par le biais d'un ratio d'investissement similaire à celui envisagé jusqu'à maintenant dans le cadre de l'IBF.

l'activité économique de cette industrie. La mise en œuvre de cette mesure aurait des conséquences importantes sur la création d'emplois. À n'en pas douter, cette mesure pourrait créer plus de 12 000 emplois à plein temps au Canada³⁵.

Accélération de la déduction pour amortissement pour des investissements dans des technologies à forte écoefficacité

Définition de la mesure

Dans son budget de l'an 2000, le gouvernement fédéral s'engagerait à établir une nouvelle catégorie d'actifs admissibles à la déduction accélérée pour amortissement³⁶. Cette nouvelle catégorie comprendrait deux éléments, les immeubles à efficacité énergétique élevée (6 p. 100 de la CCA)³⁷ et l'équipement à efficacité énergétique élevée (40 p. 100 de la CCA)³⁸. Pour être admissibles, ces actifs devraient :

- ▮ être soumis à des normes réglementées d'efficacité énergétique (p. ex. les règlements d'efficacité énergétique du gouvernement fédéral qui s'appliquent à l'équipement) ou à des directives fédérales facultatives d'efficacité énergétique (p. ex. Code national de l'énergie pour les bâtiments);

- ▮ présenter une efficacité énergétique de 30 p. 100 supérieure à la norme ou à la ligne directrice facultative actuelle d'efficacité énergétique réglementée³⁹.

Il est possible qu'un engagement à une telle mesure soit annoncé dans le budget de l'an 2000, mais sa mise en œuvre ne pourra être réalisable que dans la cadre du budget de l'an 2001.

La proposition est conçue pour accroître l'adoption de technologies très efficaces au plan énergétique qui n'ont aucunement réussi à faire des incursions importantes sur le marché jusqu'à présent. La focalisation initiale est faite sur les technologies utilisant l'énergie, l'admissibilité au programme devrait s'étendre avec le temps pour inclure d'autres formes de technologies, d'équipement ou de modifications de processus éco-efficaces qui peuvent faire la preuve d'une amélioration de plus de 30 p. 100, par rapport à une norme environnementale minimum réglementée.

Justification de la mesure

Le secteur commercial/institutionnel est extrêmement diversifié et comprend des écoles, des hôtels, des restaurants, des universités, des hôpitaux, des bureaux, des galeries marchandes, des entrepôts et des installations récréatives. On a estimé qu'il y avait 430 000 immeubles commerciaux/institutionnels au Canada ayant une durée de vie de 25 à 50 ans⁴⁰.

35 Pembina Institute, op. cit. Le même relevé d'études a conclu que 36 emplois à plein temps avaient été créés, en moyenne, pour chaque tranche d'un million de dollars investis dans le domaine de l'efficacité énergétique.

36 Une approche de rechange consisterait à traiter les actifs analysés dans cette mesure comme une sous-catégorie distincte des classes de la CCA qui tiennent déjà compte de ces actifs. Ces classes sont : immeubles (classe 1) et équipement utilisant de l'énergie (classes 8, 43, 43.1).

37 Elle comprendrait à la fois le coût des immobilisations des nouveaux immeubles admissibles et le coût des immobilisations des modernisations, favorisant l'efficacité énergétique des immeubles existants, qui leur permettent de devenir admissibles à l'accélération de la déduction pour amortissement.

38 La valeur des déductions de la CCA présentées ici sont données à titre indicatif. Le point essentiel, c'est qu'elles doivent être plus élevées que les déductions qui sont accordées actuellement pour ces actifs, à l'intérieur de leur classe actuelle de la CCA. Ces dernières sont les suivantes : immeubles (quatre pour cent) et la plupart des équipements utilisant de l'énergie (30 p. 100).

39 Le chiffre de 30 p. 100 serait l'amélioration minimale en vertu de la norme requise. Des analyses plus poussées peuvent indiquer que le pourcentage d'amélioration devrait être plus élevé, ou que l'on devrait établir des normes particulières entre les différentes sous-catégories de cette nouvelle classe.

40 *Foundation Paper on the Commercial/Institutional Sector in Canada* (produit par la Table d'édifices du Processus national du changement climatique en janvier 1999).

Ce secteur représente 13 p. 100 de la consommation totale d'énergie secondaire au Canada. Plus de la moitié (53 p. 100) de cette énergie est utilisée pour le chauffage des bâtiments. Les autres utilisations majeures d'énergie comprennent l'éclairage (15 p. 100), les moteurs électriques (13 p. 100), le chauffage de l'eau (7 p. 100) et la climatisation des locaux (5 p. 100)⁴¹. Il existe un potentiel énorme d'amélioration de l'efficacité énergétique dans les immeubles commerciaux et institutionnels au Canada. Par exemple, les résultats d'études actuelles sur la modernisation énergétique donnent à entendre que le potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique des immeubles commerciaux et institutionnels se situe entre 20 p. 100 et 40 p. 100⁴².

On a estimé que le secteur commercial/institutionnel est responsable de 18 p. 100 de la demande d'eau dans les municipalités au Canada⁴³. Les principales occasions de réduire l'utilisation d'eau dans le secteur commercial/institutionnel comprennent la conservation de l'eau, la réduction des fuites et l'installation d'appareils et d'équipement favorisant l'économie d'eau. Des économies importantes sont possibles. On a démontré que de nombreux immeubles commerciaux peuvent réaliser des réductions de l'utilisation de l'eau de l'ordre de 20 p. 100 à 50 p. 100⁴⁴.

Le secteur de l'industrie au Canada enregistre 38 p. 100 de l'utilisation de l'énergie secondaire au Canada, en 1996. Le secteur de l'industrie est aussi extrêmement diversifié, mais la plus grande partie de l'énergie (78 p. 100) est utilisée par seulement six secteurs : pâtes et papiers, mines, raffinage du pétrole, sidérurgie, produits chimiques, et fusion et fabrication. Ces secteurs à forte consommation d'énergie sont des chefs de file canadiens dans la poursuite de l'efficacité énergétique, et il y a peu d'occasions d'améliorer de façon remarquable

l'efficacité énergétique. Il n'y a aucun doute, toutefois, que des modifications fiscales, qui rendraient plus intéressants les investissements en efficacité énergétique, créeraient de nouvelles occasions d'économie d'énergie pour les entreprises de ces secteurs. Mais avant tout et par-dessus tout, cela rendra de tels investissements encore plus intéressants pour les secteurs industriels à moins forte consommation d'énergie, qui représentent 70 p. 100 du PIB industriel du Canada.

L'importance de cette mesure pour les secteurs de l'industrie à forte consommation d'énergie augmentera avec le temps, alors que le centre d'attention de la mesure se déplacera, au-delà de l'énergie et des technologies de valorisation de l'eau, vers de grandes questions sur la prévention de la pollution et la modification du processus. Dans bon nombre de ces secteurs industriels, le véritable potentiel d'amélioration massive de l'efficacité consiste en l'adoption d'une approche de cycle de vie, qui améliore l'efficacité de l'ensemble des processus de fabrication.

En dépit d'occasions importantes de réduire l'utilisation de l'énergie et de l'eau dans les secteurs commercial, institutionnel et industriel, la plus grande partie de ce potentiel demeure inexploitée. Certains des obstacles à la mise en œuvre sont les suivants :

- ▮ les organisations commerciales et institutionnelles ont plus tendance à focaliser sur la production de recettes que sur la réduction des coûts;
- ▮ les faibles coûts des intrants énergétiques, de l'eau et de l'évacuation des déchets ne reflètent pas les incidences environnementales et fournissent peu d'incitation à rechercher des technologies éconergétiques efficaces, lorsque l'on cherche à réduire les coûts;

41 Ibid.

42 Canadian Solutions, Pembina Institute et David Suzuki Foundation, octobre 1998.

43 Les données d'Environnement Canada se retrouvent à l'adresse : <http://www.ec.gc.ca/water> .

44 Une collection d'expériences réussies sur l'amélioration de la valorisation de l'eau est présentée à l'adresse <http://www.ec.gc.ca/pp/francais/stories/listings.html#a1>

- | un manque de sensibilisation et de confiance dans les technologies et les processus éconergétiques décourage également la mise en œuvre active de tels processus et technologies;
- | les options de modernisation sont généralement choisies initialement en fonction des coûts des immobilisations les plus faibles (tirés des budgets d'exploitation et d'entretien) et non en fonction de coûts à plus long terme ou de coûts du cycle de vie;
- | une incapacité d'obtenir le financement pour couvrir les coûts de modernisations éconergétiques, même si ces investissements produisent des retombées rentables, empêche ces investissements;
- | une réticence à investir dans des technologies et des processus éconergétiques qui rapportent sur une période plus longue que 2 à 3 ans, signifie que de nombreuses occasions sont laissées de côté;
- | le fait que les propriétaires d'immeubles louent souvent des surfaces, signifie qu'ils n'ont souvent que très d'incitation à effectuer des investissements qui réduisent les factures d'eau et d'énergie de leurs locataires.

Cette mesure est conçue pour aider à garantir que les investissements dans des technologies hautement éconergétiques et dans des immeubles neufs ou modernisés ne se concentrent pas uniquement sur des technologies et des processus ayant de courtes périodes de récupération. En réduisant les frais d'établissement des technologies éconergétiques ayant des périodes de récupération plus longues, cette mesure peut aider à garantir l'adoption d'un plus grand nombre de ces technologies et processus. L'utilisation de l'accélération de la déduction pour amortissement encourage également une considération plus générale de tels investissements dans les installations commerciales et institutionnelles (c.-à-d. budgets d'exploitation et d'entretien externes).

La Table d'édifices du Processus national du changement climatique a examiné la possibilité de

fournir des incitatifs financiers pour l'achat d'équipement éconergétique dans le secteur commercial, et il est probable qu'elle proposera que le gouvernement fédéral tienne compte d'une telle mesure. Dans leurs travaux, ils ont donné à entendre qu'un tel incitatif pourrait prendre plusieurs formes différentes : a) une déduction pour amortissement accéléré ou b) la non-application de la TPS/TVH. Plusieurs sous-secteurs de la Table d'industries du Processus national du changement climatique examinent également la possibilité d'utiliser une déduction pour amortissement accéléré comme outil pour favoriser l'adoption d'un plus grand nombre de technologies éconergétiques.

Mise en œuvre de la mesure

Le gouvernement fédéral permet déjà que des actifs comme des immeubles (classe 1) et de l'équipement utilisant de l'énergie (classes 8, 43 et 43.1) bénéficient d'une déduction pour amortissement accéléré, mais tous les actifs d'une même catégorie (p. ex. les immeubles) sont traités de la même façon. Aucune distinction ne reflète les divers niveaux d'efficacité et de performance environnementale. Cette proposition vise à créer une nouvelle classe en vertu du système de déduction pour amortissement accéléré, qui offrirait un traitement préférentiel aux investissements effectués dans les immeubles et l'équipement hautement éconergétiques afin de fournir une incitation manifeste à leur adoption.

Tous les actifs réglementés ou régis par les exigences fédérales sur l'efficacité énergétique seraient admissibles au traitement préférentiel prévu par cette nouvelle classe, s'ils dépassent ces exigences sur l'efficacité énergétique de plus de 30 p. 100. Certains des actifs suivants pourraient être admissibles :

- | immeubles (neuf et modernisés);
- | chauffe-eau électriques et au gaz ou appareils de chauffage;
- | ballasts de lampes fluorescentes, lampes fluorescentes d'utilisation générale, et lampes électriques à réflecteur d'utilisation générale (c.-à-d. luminaires extérieurs ou systèmes d'éclairage);

- | pompes à chaleur;
- | climatiseurs centraux.

Pour mettre en œuvre cette mesure, les constructeurs de bâtiments et les fabricants de matériel devraient fournir des preuves au gouvernement fédéral (en particulier à Ressources naturelles Canada) démontrant que leurs produits dépassent les normes d'efficacité énergétique, réglementaires ou volontaires, de plus de 30 p. 100. Si tel était le cas, le gouvernement fédéral déterminerait que le produit est un actif admissible en vertu de la nouvelle classe. Les propriétaires d'immeubles qui ont entrepris des modernisations éconergétiques pourraient aussi demander une déduction pour amortissement accéléré, de leurs capitaux engagés dans la modernisation, s'ils peuvent prouver que l'immeuble modernisé dépasse de 30 p. 100 les normes fixées par le Code national de l'énergie pour les bâtiments.

En vertu des dispositions actuelles, les taux de la déduction pour amortissement accéléré, pour les immeubles et pour la plupart des équipements utilisant de l'énergie, sont respectivement de 4 p. 100 et de 30 p. 100. Pour être efficace, la nouvelle classe doit fournir des déductions plus élevées. Cette mesure fait une proposition initiale de nouveaux taux de 6 p. 100 et de 40 p. 100, mais il faudra compter sur des analyses supplémentaires.

Afin de mettre en œuvre cette mesure en 2001, le gouvernement fédéral devrait prendre les dispositions suivantes au cours de l'an 2000 :

- | déterminer les produits susceptibles d'être admissibles à une telle mesure (là où les normes appropriées s'appliquent);
- | établir, en collaboration avec les groupes d'intérêts, un ensemble initial de produits auquel cette mesure serait appliquée (produits dont l'efficacité a été démontrée, des technologies très éconergétiques qui sont offertes, mais que des obstacles financiers initiaux ont empêché d'avoir un impact important sur le marché);
- | déterminer, en collaboration avec les groupes d'intérêts, le niveau d'amélioration requis pour

être admissible à la déduction pour amortissement accéléré;

- | déterminer le taux approprié de déduction pour amortissement accéléré à appliquer.

Résultats de la mesure

Les avantages environnementaux potentiels de cette mesure, de même que les coûts potentiels pour le gouvernement fédéral, exigeront des analyses approfondies lorsque cette mesure sera totalement définie.

Programme canadien d'économie durable appliquée

Définition de la mesure

Dans son budget de l'an 2000, le gouvernement fédéral mettrait de côté une somme de 10 millions de dollars sur trois ans (3,3 millions par année) pour soutenir de nouvelles recherches et l'élaboration et la diffusion d'outils pratiques qui créeraient la capacité du Canada dans le domaine de l'économie viable appliquée.

Le champ d'activité de la recherche appliquée serait interdisciplinaire par nature et s'appuierait sur un vaste éventail de compétences et de connaissances reliées à l'économie et à l'analyse viables. Il s'articulerait autour de quatre points principaux :

- | amélioration des systèmes de mesure et des indicateurs du progrès et du bien-être humains (p. ex. comptabilisation d'un indicateur du progrès véritable, comptabilisation des ressources naturelles, indice du développement humain et d'autres systèmes possibles de comptabilisation nationale);
- | amélioration de l'évaluation des services environnementaux, des ressources utilisées et des pertes (p. ex. établissement d'un prix à partir du coût complet des extrants déchets et des ressources, traditionnellement « gratuites », mais rares, entrant dans la production);

- | données d'inventaire sur tout le cycle de vie; indicateurs de profils économiques et d'écocoefficacité;
- | nouveaux outils de politique budgétaire qui soutiennent à la fois la qualité de vie et la concurrence économique.

Ces fonds soutiendraient également l'élaboration et la diffusion de nouveaux outils et méthodes pratiques qui pourraient être utilisés à tous les échelons des gouvernements, des institutions d'éducation, des entreprises et des collectivités, pour intégrer les mesures du bien-être économique, écologique et sociétal à la planification, à l'évaluation, et aux activités et procédures de rapport.

Le programme serait dirigé par une commission multilatérale indépendante dont le secrétariat administratif serait assuré par la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie.

Justification de la mesure

On reconnaît de plus en plus, au Canada, de même que dans le monde, que les mesures traditionnelles, comme le produit intérieur brut, ne tiennent pas compte de l'épuisement des ressources naturelles, de la pollution de l'environnement, du capital humain et du bien-être sociétal. C'est uniquement par la conception et l'utilisation de nouvelles mesures de la richesse totale ou du bien-être d'une société, qui tiennent compte du capital environnemental et social, que nous pouvons prendre des décisions qui garantiront un patrimoine environnemental et économique aux générations à venir.

Des travaux récents sur la comptabilisation de la richesse totale par la Banque mondiale⁴⁵ et par les Nations Unies⁴⁶ reflètent certaines des révisions qui sont actuellement en cours. D'autres exemples de comptabilisation du bien-être sociétal – la comptabilisation des capitaux naturels, humains, sociaux et économiques – comprennent le Genuine Progress Indicator (GPI), élaboré d'abord aux États-Unis⁴⁷, et son prédécesseur, l'Index for Sustainable Economic Welfare (ISEW). Des comptabilisations préparatoires du GPI/ISEW ont été élaborées par de nombreux pays dont le Canada (Statistique Canada), le Royaume-Uni, l'Australie, l'Allemagne, l'Autriche, la Suède, les Pays-Bas, l'Italie, le Chili, et la Corée du Sud⁴⁸.

Pendant qu'un certain nombre d'initiatives sont en cours dans ce domaine, au Canada et dans d'autres pays, il existe une occasion et un besoin d'intégrer les nouvelles mesures qualitatives/quantitatives avec de nouvelles mesures monétaires ou économiques, aux échelons national, provinciaux et communautaires, et de coordonner les efforts de ces mesures. Il existe aussi un besoin de comprendre, d'évaluer, d'élaborer, d'appliquer et de communiquer comment ces diverses options de mesure du bien-être sociétal et économique peuvent être intégrées pour répondre aux besoins pratiques du gouvernement, des entreprises et des collectivités.

L'élaboration de nouvelles mesures exige des améliorations de l'évaluation et de l'établissement des prix des « biens et services » de l'environnement et de la société, y compris l'établissement des prix des extrants déchets et des ressources, traditionnellement

45 Banque mondiale, *Expanding the Measure of Wealth: Indicators of Environmentally Sustainable Development*, série n° 17 des études et monographies sur l'Environnement et le Développement durable, Washington, D.C. 1997.

46 Nations Unies, *Integrated Environmental and Economic Accounting – An Operational Manual*, New York, 1999.

47 Anielsky, Mark et Jonathan Rowe. (1999). *The Genuine Progress Indicator: 1998 Update – Data and Methodology*. Redefining Progress, San Francisco. Mars 1999; http://www.rprogress.org/pubs/pdf/gpi1998_data.pdf; et Anielsky, Mark et Jonathan Rowe. (1999) *The Genuine Progress Indicator: 1998 Update – Executive Summary*. Redefining Progress. San Francisco. 1999; http://www.rprogress.org/pubs/pdf/gpi1998_execsum.pdf.

48 Le GPI est une extension de l'index initial, l'Index of Sustainable Economic Welfare (ISEW), conçu et élaboré par John B. Cobb Jr, Clifford Cobb et Herman Daly (voir Daly et Cobb, 1989, 1994). Le GPI perpétue ces premiers efforts novateurs. L'utilisation du GPI a été répétée en Australie (Hamilton et Sadler, 1997), au Canada (Messinger et Tarasofsky, 1997 et Coleman, 1998, dans le cas du GPI du Canada Atlantique). L'ISEW a été élaboré pour le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Autriche, la Suède, les Pays-Bas, l'Italie, l'Australie, le Chili et la Corée (Jackson et Marks, 1994; Diefenbacher, 1994; Hochreiter et coll., 1995 et Stockhammer et coll. 1997; Jackson et Styme, 1996 et Tammo et Roseburg, 1996; Guenno et Tiezzi, 1996; Hamilton et Sadler, 1997; Castenada, 1997, et Won et Jeong, 1997).

« gratuites », mais rares, entrant dans la production. Il est nécessaire de renforcer et de normaliser, les méthodes de calcul des prix de l'environnement pour un large éventail d'applications, y compris : l'évaluation des incidences environnementales, l'analyse coût-avantage des projets, et l'évaluation du cycle de vie, de même qu'une politique gouvernementale grand public et une prise de décision d'affaires du secteur privé.

L'utilisation et l'application d'outils comme l'analyse du cycle de vie (ACV), l'inventaire du cycle de vie (ICV), les indicateurs de profil écologique et d'efficacité deviennent de plus en plus répandues, et les normes ISO 14000 (séries 14040) représentent un facteur dans un tel champ d'activité. D'autres travaux sont requis pour recueillir, évaluer et rendre disponibles des inventaires génériques du cycle de vie et des ensemble de données sur le profil écologique, à utiliser dans les analyses des secteurs privé et public et pour élaborer des méthodologies canadiennes pratiques et simplifiées afin de mesurer, rendre compte et utiliser ces données. Il existe également un besoin d'élaborer et d'appliquer, des méthodes pratiques de l'inventaire du cycle de vie complet, du cycle de vie du produit, et de la comptabilisation du coût complet, aux immeubles, et des initiatives connexes de diverses industries ou entreprises individuelles comme le support ascendant des données pour les inventaires (ou comptes) provinciaux et national du capital environnemental, social et économique.

Il est probable que l'intervention la plus importante de la politique gouvernementale sur le marché se réalise par le biais d'instruments efficaces de la politique budgétaire, notamment la politique fiscale. Par exemple, ce que les gouvernements choisissent de taxer et le montant relatif de l'imposition peuvent avoir un impact important sur le comportement des entreprises et celui des ménages. De nombreuses études menées aux États-Unis et en Europe montrent

qu'il est possible d'adopter les outils d'une nouvelle politique budgétaire, comme de répercuter le fardeau de l'impôt des « biens » économiques (comme la connaissance humaine, l'emploi et la valeur ajoutée) à des « fautes » écologiques (comme la pollution et les pratiques non efficaces). Deux études récentes⁴⁹ éclairent les avantages de telles options de la politique budgétaire des États-Unis. Plusieurs pays européens présentent maintenant de nouveaux outils de politique budgétaire, comprenant des répercussions de l'impôt sur l'écologie, qui les aideront à diriger leur économie dans une voie plus durable et favorisera les économies à venir axées sur la connaissance et l'innovation (p. ex. budget de mars 1999 du Royaume-Uni, Suède, Danemark).

Le Canada tirerait profit de l'analyse de diverses options de politiques budgétaires qui pourraient encourager les gouvernements, les entreprises et les ménages à faire un pas en direction d'une économie durable fondée sur la connaissance, tout en assurant une vitalité soutenue à nos industries traditionnelles fondées sur les ressources. Cela comprendrait l'analyse des instruments de la politique budgétaire qui encouragent l'investissement dans le capital humain et dans une économie axée sur la connaissance et l'innovation, afin de maintenir ainsi un désavantage concurrentiel vis-à-vis de nos homologues des États-Unis et d'Europe, à mesure que de nouveaux instruments de politique budgétaire sont adoptés dans ces pays.

Il n'y a actuellement aucune capacité au Canada, soit par le biais d'un organisme gouvernemental ou d'un autre organisme, de mener une telle recherche appliquée et d'élaborer des outils pour mesurer et gérer les multiples thèmes du bien-être économique, écologique et social d'une manière globale. La création de cette capacité exigera une approche multidisciplinaire, un travail en collaboration et centré sur des thèmes complexes et multiples, sans distorsion importante envers aucune discipline.

49 Jeff M. Hamond, Gary Wolff, Clifford Cobb et Mark Frame. *Greening the Golden State: A Tax Reform for California*. Redefining Progress, San Francisco. 1999; et Jeff M. Hamond. *Tax Waste, Not Work: How Changing What We Tax Can Lead to a Stronger Economy and a Cleaner Environment*. Redefining Progress. San Francisco. 1999.

Mise en œuvre de la mesure

Le gouvernement fédéral établirait un nouveau programme pour soutenir une nouvelle recherche, ainsi que l'élaboration et la diffusion d'outils pratiques dans le domaine de l'économie durable appliquée. Ce programme (3,3 millions de dollars par année, durant trois ans) serait dirigé par une commission indépendante ayant une représentation multilatérale de l'industrie, du gouvernement, du monde universitaire et des organisations non gouvernementales.

Les grandes lignes du mandat de la commission seraient définies lors de sa constitution, mais elle serait responsable de dégager ses priorités essentielles de financement. La commission rechercherait ensuite et recevrait des demandes de financement pour la recherche, l'élaboration d'outils et la diffusion d'outils provenant d'universités, d'entreprises et d'organisations non gouvernementales autorisées, de même que des efforts de collaboration de nature à créer des partenariats avec plusieurs établissements. Des subventions seraient accordées par le biais d'un processus concurrentiel, dans lequel les propositions seraient évaluées en fonction de critères de sélection élaborés par la commission. La commission ferait ensuite connaître et diffuserait les résultats de la recherche qu'elle a financée, et elle favoriserait l'examen et la discussion de ces résultats par un large éventail de groupes d'intérêts.

La TRNEE administrerait ce programme. Il s'agit d'un choix logique parce qu'il est assez évident que les enjeux que le programme doit aborder entrent dans les cadres du mandat de la TRNEE, et que la TRNEE possède une très grande expertise et expérience dans ces secteurs d'intérêt. De plus, cette façon de mettre à contribution la TRNEE élimine la nécessité d'une nouvelle structure institutionnelle. En dernier lieu, la TRNEE pourrait potentiellement servir de forum multilatéral pour des discussions plus poussées et une analyse des enjeux examinés par le biais de ce programme.

Résultats de la mesure

Cette initiative est une mesure de création de capacités, ses incidences sur l'environnement sont difficiles à quantifier et ses résultats se produiront à long terme. Il n'y a pas de doute, cependant, que l'élaboration d'indicateurs et d'outils, qui intègrent les considérations environnementales et sociales aux décisions économiques prises par les gouvernements et le secteur privé, amélioreront à la fois notre qualité de vie et l'état de notre environnement. Non seulement aurons-nous une vision plus claire des incidences environnementales de nos actions, mais nous serons aussi capables d'établir des politiques gagnantes sur toute la ligne et de déterminer les investissements qui renforceront notre économie d'une manière qui produit aussi des avantages environnementaux et collectifs.

Réseau de solutions durables

Description de la mesure

Dans son budget de l'an 2000, le gouvernement fédéral mettrait de côté une somme de 5 millions de dollars pour soutenir l'établissement et l'exploitation d'un Réseau de solutions durables ciblé sur l'industrie et les secteurs municipaux du Canada. Il s'engagerait à fournir des niveaux de financement équivalents pour quatre années additionnelles, jusqu'au moment où l'on espère que d'autres organisations et conseillers privés prendront la responsabilité de telles bases de données de renseignements.

Le Réseau de solutions durables se concentrera sur la collecte et la diffusion d'information et d'outils des meilleures pratiques crédibles et soumises à des essais sur le terrain, qui appuient des solutions améliorant l'éco-efficacité des infrastructures et des exploitations municipales et industrielles. Il aborderait les enjeux en relation avec la planification, l'approvisionnement, le capital engagé et la rénovation, les exploitations, l'évaluation et l'examen.

Les mécanismes de diffusion de cette information refléteraient les besoins des utilisateurs, mais comprendraient selon toute vraisemblance :

- ┆ des séances de formation;
- ┆ des conférences, des séminaires et des expositions technologiques;
- ┆ un site Web d'intégration et un serveur de liste pour le courrier électronique;
- ┆ la publication de rapports et d'études de cas faisant mieux ressortir comment les décideurs ont résolu des problèmes précis;
- ┆ des directives sur un éventail d'activités en relation avec la construction, la gestion, et le fonctionnement de l'exploitation des établissements (p. ex. l'utilisation de fournisseurs en amélioration du rendement énergétique);
- ┆ des codes de procédure d'application.

Justification de la mesure

Le développement durable est devenu un concept très utilisé, mais sa signification demeure encore diffuse pour de nombreux décideurs des secteurs public et privé. Il y a peu d'organisations qui mettent effectivement en œuvre des actions pour favoriser le développement durable. Pourtant, leurs succès démontrent qu'il est possible de prendre des mesures pratiques pour protéger l'environnement, qui fournissent des avantages économiques aux entreprises et aux collectivités.

Cette mesure est conçue pour aider à opérationnaliser le développement durable en fournissant aux décideurs des informations détaillées sur les meilleures pratiques et sur des outils pratiques et éprouvés qui peuvent être utilisés pour déterminer, concevoir et mettre en œuvre des actions qui protègent l'environnement et les enjeux.

Le Réseau de solutions durables est ciblé sur les municipalités parce qu'elles produisent des contraintes d'environnement, directement dans les écosystèmes où elles sont situées, et aussi de façon

indirecte, par le biais de leur demande de matières et d'énergie pour subvenir à leurs besoins. En fait, il est évident que les municipalités sont le lieu où la plus grande part du développement durable se manifeste ou non, et où les connaissances et la capacité de développement durable doivent être intégrées à l'action. Il est essentiel d'éviter de répéter les erreurs du passé.

Le problème essentiel du secteur municipal a été le manque d'application, à la fois des connaissances actuelles et des nouvelles connaissances, aux décisions quotidiennes, au niveau de la collectivité. Bon nombre de ces décisions sont en relation avec l'enveloppe d'environ 40 millions de dollars dépensés annuellement sur le capital social des municipalités, (p. ex. construction de nouvelles stations d'épuration des eaux d'égout, ajout d'autobus pour le transport en commun). Pour favoriser la durabilité, il faut prendre des décisions qui influenceront 4 000 collectivités du Canada, à la marge et au « point de vente ».

Malheureusement, les décideurs (en particulier dans les petites et moyennes collectivités) n'ont souvent pas le temps ni les ressources pour chercher et trouver les informations et les outils sur les meilleures pratiques. Le but du programme envisagé est d'opérationnaliser le développement durable au Canada en créant des liens entre les principaux décideurs (politiciens, administrateurs, gestionnaires, planificateurs, opérateurs des installations) et une connaissance opportune des meilleurs outils et pratiques.

Il est évident que cette proposition pourrait, et devrait, aborder aussi le secteur industriel, même si elle a été prévue à l'origine comme un réseau desservant les collectivités et abordant les infrastructures municipales. Somme toute, les décisions d'investissement prises dans l'industrie éclipsent celles du secteur municipal. Il est aussi évident que beaucoup de choses peuvent être faites, par le biais des meilleures pratiques et des technologies existantes, pour améliorer l'efficacité (diminution des intrants et des déchets par unité

produite) de l'industrie. Par exemple, des analystes commerciaux et de l'environnement de premier rang, comme celles du Rocky Mountain Institute des États-Unis, ont établi qu'il est possible de quadrupler, en général, l'augmentation de l'éco-efficacité à court terme⁵⁰.

Toutefois, pour que l'industrie profite de ces occasions, il est nécessaire que le Réseau de solutions durables soit plus qu'un simple catalogue de technologies. Il devra aussi mettre en valeur et diffuser des outils, comme les indicateurs de l'éco-efficacité, et les méthodologies et les données sur l'évaluation du cycle de vie, qui permettront à l'industrie de comprendre pleinement les incidences environnementales de ses décisions et de déterminer les investissements des entreprises, et les possibilités d'affaires, qui profiteront à la fois à l'environnement et à l'économie. Le problème n'est pas toujours un manque de connaissances à propos des solutions potentielles, mais plutôt l'absence de cadre décisionnel qui permet à l'industrie de considérer les technologies et les processus de changement comme des solutions.

Mise en œuvre de la mesure

Un nœud central serait établi pour chacune des composantes du Réseau. Il est prévu que les nœuds soient la Fédération canadienne des municipalités (municipalités) et éventuellement le Conseil national de recherches (industries). Pour réussir, le Réseau devra toutefois obtenir la participation d'universités, de collectivités et du secteur privé.

Il en est ainsi parce que les pairs sont les meilleurs communicateurs des informations sur les « meilleures pratiques ». Le Réseau envisagé ici n'est pas une forme de communication passive comme une base de données électronique. Il est conçu pour diffuser activement de l'information au moyen de contacts personnels, par le biais d'ateliers de formation, de séminaires, de conférences et d'exposés. Le Réseau devra utiliser les habiletés et l'expertise de tous les secteurs pour diffuser avec succès cette information.

Les secteurs clés abordés par le réseau sont indiqués ci-dessous.

ASPECTS RENOUVELABLES DES ÉTABLISSEMENTS :	OBJECTIFS :
Planification	Favoriser la planification avec la nature, en fonction d'un écosystème, pour réduire les coûts et la vulnérabilité
Approvisionnement	Favoriser une sélection de technologies et de solutions intégrées, appropriées à l'environnement et à la taille des établissements, et reposant sur les coûts du cycle de vie
Capital engagé et rénovation	Favoriser la construction qui tient compte des exigences du cycle de vie et des coûts, dans toutes les décisions
Exploitation	Favoriser l'innovation permanente, la minimisation des déchets et la prévention de la pollution
Évaluation et examen	Favoriser l'examen intégré des résultats et la mesure du rendement

Résultats de la mesure

Il est difficile de quantifier les incidences environnementales d'une mesure de création de capacités comme celle-ci, qui produira des avantages environnementaux uniquement au fil du temps. Il est évident que le fait de garantir que les décideurs auront accès à l'information sur les « meilleures pratiques » donnera lieu à l'adoption de nouvelles initiatives qui mèneront à des améliorations de l'environnement. Le potentiel de Réseau de solutions durables est toutefois beaucoup plus grand, parce qu'il est aussi conçu pour diffuser, et fournir une formation sur l'utilisation d'outils qui aident les décideurs des administrations municipales et de l'industrie à comprendre et à tirer profit des liens

50 Ernst von Weizsacker, Amory B. Lovins et L. Hunter Lovins. *Factor Four: Doubling Wealth, Halving Resource Use*. Earthscan Publications Ltd., Londres, Royaume-Uni, 1998.

entre la protection de l'environnement et une augmentation de l'efficacité du rendement économique.

Dans une perspective économique, il est évident que le Réseau de solutions durables facilitera de nouveaux investissements qui produiront une activité économique et de nouvelles recettes pour le gouvernement fédéral, tout en permettant aux municipalités et aux entreprises de réaliser des économies.

Réduire l'imposition des plus-values sur les dons de terres écologiques

Définition de la mesure

Dans son budget de l'an 2000, le gouvernement fédéral rectifierait son régime fiscal pour que les propriétaires fonciers, qui donnent des terres écosensibles admissibles à des organismes de bienfaisance ou autres, paient moins d'impôts sur la plus-value. Voici les trois options proposées :

- | rendre ces dons assujettis à un taux fixé à seulement 37,5 p. 100, plutôt qu'au taux habituel de 75 p. 100, pour l'inclusion des plus-values dans le revenu imposable, réduisant ainsi de moitié l'impôt sur les plus-values pour ce type de dons;
- | permettre une réclamation supérieure, et basée sur un système de points, pour le prix de base rajusté (en vertu de l'article 53 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*), soit immédiatement avant la contribution, ou pour déterminer la contribution conformément à la disposition relative aux dons écologiques, réduisant par le fait même la plus-value;
- | créer une disposition de taux révisables selon laquelle les plus-values ne seraient pas évaluées par rapport aux dons écologiques qualifiés, mais deviendraient imposables en tout ou en partie si la propriété était cédée à des entités non qualifiées.

On prévoit que cette mesure ferait perdre au gouvernement fédéral, un maximum de 11 millions de dollars par année en recettes fiscales. D'autre part, l'exemption mènerait toutefois à la protection de propriétés évaluées à 40 millions de dollars, par année, ce qui représente un ratio de levier financier d'un dollar fédéral comparé à plus de 3,6 dollars en évaluation foncière.

Le gouvernement fédéral appliquerait également plusieurs mesures pratiques qui simplifieraient le processus de l'évaluation et de la donation des terres pour la donation et la vente combinées des terres ainsi que pour les servitudes de conservation accordées aux organismes de bienfaisance ou autres qui s'occupent de conservation.

Justification de la mesure

De nombreux Canadiens veulent participer à la réalisation des engagements de conservation du Canada en laissant des terrains en héritage. Un grand nombre de ces personnes ont remarqué la transformation des paysages de leur région, et elles se rendent compte que le temps file. Par le biais d'un don de terre et de la négociation de restrictions à leur mise en valeur (souvent appelées « servitudes du patrimoine »), les Canadiens peuvent protéger des milieux humides, des cours d'eau, des rivages, des terrains boisés et des prairies. Le gouvernement du Canada a manifestement donné à entendre qu'il soutenait de telles philanthropies, par le biais de l'établissement d'un dialogue national sur le volontarisme et la philanthropie (annoncé dans un budget précédent), et par des modifications à la *Loi de l'impôt sur le revenu*, de même que par des changements administratifs, depuis 1995, pour encourager les dons aux organismes de bienfaisance. En fait, le Service canadien de la faune rapporte que plus de 90 dons de terre ont été effectués dans huit provinces, depuis que le programme de dons écologiques a débuté en 1995, ce qui totalise plus de 25 millions de dollars en valeur et représente 10 280 ha. Il y a 127 organismes de bienfaisance autorisés à recevoir de tels dons écologiques au Canada⁵¹.

51 Clayton Rubec, *The First 90 Gifts* (Ottawa : Service canadien de la faune, 1999), pp. 2-3.

Un obstacle majeur empêche toutefois d'atteindre le plein potentiel de cette occasion de conservation : c'est le fait que l'imposition des plus-values est perçue lorsque la propriété est donnée. En fait, 75 p. 100 de l'augmentation de la valeur de la terre relative à son coût d'achat (sa « plus-value ») est considérée comme étant incluse dans les revenus des propriétaires, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, lorsqu'ils vendent ou cèdent d'une autre façon leurs propriétés. Cela est vrai même pour les dons, où le propriétaire ne reçoit aucun fonds réels pour la cession, mais seulement un reçu aux fins de l'impôt. La plus-value est ensuite imposée comme un revenu, selon le taux d'imposition du revenu correspondant à la donation individuelle ou d'entreprise.

Cette imposition des plus-values sur les dons est un obstacle important pour les propriétaires de terrains qui veulent faire des dons de terres qui ont une importance écologique. Il est évident que l'imposition des plus-values d'un don de terres place grandement le don en position d'infériorité, par rapport à la préférence habituelle du propriétaire qui consiste à vendre sa terre. Elle signifie également que les dons écologiques sont moins bien traités en vertu du régime fiscal que d'autres sortes de dons, par exemple, les dons de biens culturels ou de valeurs publiques. En dernier lieu, elle signifie que de tels dons sont moins bien traités au Canada qu'ils ne le sont dans d'autres pays, par exemple aux États-Unis.

Il y a eu des demandes répétées au Canada visant à exempter des terres écologiques importantes de l'imposition des plus-values⁵². Cette mesure est fortement appuyée, à titre de mesure prioritaire, par le milieu environnementaliste. Les secteurs de l'agriculture et des forêts, y compris la Fédération canadienne de l'agriculture et la Federation of Canadian Woodlot Owners, reconnaissent et soutiennent son importance. Les sociétés trouveront

également la mesure intéressante, en général, dans la mesure où elles priorisent et cèdent des terrains en surnombre et qu'elles effectuent une planification fiscale à long terme qui peut comprendre des dons de terres. Des recommandations similaires ont également été faites par le Groupe de travail fédéral sur les instruments économiques et les obstacles à des pratiques environnementales saines, en 1994.

On devrait également relever que les États-Unis fournissent une exemption totale de l'imposition des plus-values sur les dons de terres admissibles et de servitudes de conservation. Dans une loi fiscale récente, on a pris des mesures de dépenses fiscales plus poussées pour favoriser les servitudes de conservation et la sécurisation des terres. Par exemple, en 1997, le Congrès américain a autorisé le *Taxpayer Relief Act 1997* qui comporte d'importants nouveaux incitatifs pour la conservation des terres en vertu de l'article 203 c) de l'*Internal Revenue Code*. Fondamentalement, 40 p. 100 de la valeur des terres protégées admissibles, qui font déjà l'objet de servitudes de conservation, peuvent être exclues de la succession d'une personne aux fins d'établissement de l'impôt fédéral sur les biens transmis par décès.

Mise en œuvre de la mesure

L'objectif de cette mesure est de rendre plus intéressants les dons écologiques, à des organismes de bienfaisance ou autres, pour les propriétaires fonciers, en réduisant l'imposition des plus-values sur de tels dons. La loi stipule que les plus-values se produisent à la suite d'une cession de biens en vertu de l'alinéa 69(1) b) (ii) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, avec certaines exemptions établies à l'alinéa 39(1) a). Les articles 110.1 et 118.1 de la Loi définissent les dons écologiques et déterminent le traitement des dons des entreprises et des individus, et les procédures. Les critères utilisés par Environnement Canada, ou par ses délégués, pour l'approbation des dons écologiques se retrouvent

52 Marc Denhez, *Ce n'est pas un cadeau : les terres écosensibles et la fiscalité* (Ottawa : Conseil nord-américain de conservation des terres humides – Canada, 1992); La Société canadienne pour la conservation de la nature, «Canada's Conservation Challenge – Présentation au Comité permanent des finances de la Chambre de communes», 17 novembre 1998.

dans la publication *Dons écologiques du Service canadien de la faune*⁵³.

Les réformes fiscales de 1995 comprenaient la création d'une nouvelle catégorie de « terres écosensibles » ou de « dons de biens écosensibles ». L'organisme de charité qui reçoit le don et le type de terre doivent tous deux être approuvés par le ministre de l'Environnement, pour qu'un don soit admissible en tant que don de biens écosensibles.

Environnement Canada utilise des critères et une documentation précises pour déterminer si les terres ont ou n'ont pas d'importance écologique. Ce sont seulement ces propriétés évaluées et importantes qui peuvent être admissibles au traitement des plus-values proposé ici.

Il y a plusieurs précédents qui ont amené la modification du traitement fiscal des plus-values. En 1997, des dons de valeurs cotées en bourse ont fait l'objet d'un taux de 37,5 p. 100 uniquement, plutôt que du taux ordinaire de 75 p. 100, en vue d'inclure les plus-values dans le revenu imposable, réduisant ainsi de moitié l'impôt sur les plus-values des titres donnés. Les dons de biens culturels admissibles ont été entièrement exemptés des plus-values de cession en vertu de l'alinéa 39(1) a) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. On a remarqué certaines contestations de la valeur de ces dons, mais l'évaluation d'une terre pour des dons écologiques est une procédure beaucoup plus normalisée et sujette à révision qui éviterait ces problèmes.

En plus des dons de biens culturels, d'autres types de propriétés ont obtenu un traitement spécial de leurs plus-values en vertu de l'alinéa 39(1) a) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. De telles propriétés comprennent : un avoir minier canadien, un avoir minier étranger, un avoir forestier, les intérêts d'un bénéficiaire dans une fiducie de restauration minière, de même que certaines opérations financières comme l'assurance-vie, les titres de créance et l'aliénation des biens d'un établissement financier à leur valeur marchande.

Trois options sont proposées pour mettre en œuvre cette mesure :

- 1 La création d'une disposition de taux révisables, comme pour les biens agricoles familiaux à la sous-section 73(3), par laquelle les plus-values ne seraient pas évaluées en regard de dons écologiques admissibles, mais deviendraient imposables en tout ou en partie si la propriété était cédée à des entités non qualifiées. Cette approche pourrait être reliée aux pénalités de récupération actuelle des impôts passifs reportés pour des dons écologiques, pour des modifications non approuvées à la propriété ou à l'utilisation des terres, éliminant ainsi la nécessité de tous les autres frais administratifs ou connexes.
- 1 Permettre une réclamation supérieure et basée sur un système de points pour le prix de base rajusté en vertu de l'article 53 de la Loi, soit immédiatement avant la contribution ou pour déterminer la contribution, conformément à la disposition relative aux dons écologiques. Cette réclamation supérieure reconnaîtrait les biens publics et les efforts d'intendance privés et les investissements effectués sur la propriété, jusqu'à la limite des plus-values comprises dans le (ou imposées à titre de) revenu du donateur. Ces frais de contribution pourraient être établis de plusieurs manières, dont les suivantes :
 - fondés sur l'ensemble, ou sur une portion de l'excédent de la juste valeur marchande, du coût indiqué par le donateur;
 - occasion réputée ou autres coûts en relation avec la conservation de l'état naturel des propriétés;
 - un calcul simple et peu coûteux des services écologiques fournis au fil du temps (p. ex. assainissement de l'eau, stockage de carbone, production d'oxygène);

53 Clayton Rubec, *Dons écologiques : Mise en œuvre des dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* (Ottawa : Service canadien de la faune, 1998).

- reçus réels pour les dépenses ou les impôts fonciers supportés en relation avec la propriété, mais qui n'ont pas été déduits en tant que frais d'affaires;
- un simple système de points pourrait être utilisé, tout comme pour les propriétés de l'état de Washington, afin de mettre en corrélation l'augmentation de la valeur écologique avec l'augmentation de l'avantage fiscal. Les points pourraient être réclamés pour divers facteurs : a) participation à des régimes ou à des programmes de conservations reconnus, b) efforts de mise en valeur, c) qualité ou importance de l'habitat, d) zone donnée, e) dépenses engagées ou impôts payés, ou f) terme et provision publique de services écologiques.

- ▮ Rendre ces dons de terres écosensibles assujettis, comme les valeurs inscrites à la bourse, à un taux fixé à seulement 37,5 p. 100, plutôt qu'au taux habituel de 75 p. 100, pour l'inclusion des plus-values dans le revenu imposable, réduisant ainsi de moitié l'impôt sur les plus-values pour ces types de dons.

En plus de la réduction de l'imposition des plus-values, des mesures, pour réduire le processus de donation de terres et de conservations de servitudes, devraient être mises en place en vue d'atteindre le but plus vaste de sécuriser la conservation de terres écologiques les plus importantes, qui sont actuellement la propriété d'intérêts privés. Ces mesures comprennent:

- ▮ permettre une réclamation de crédit d'impôt pour le don d'une portion d'une combinaison de dons et la vente d'une terre (plus souvent appelée « vente sur le marché »);
- ▮ réduire les dons des résidents des États-Unis;
- ▮ préciser comment évaluer les servitudes de conservation lorsqu'elles ne sont pas réclamées en tant que don écologique (il existe des méthodes pour estimer de façon crédible la valeur de tels dons);

- ▮ rectifier à la hausse la valeur minimale de l'estimation des servitudes de conservation à l'intérieur de l'organisme d'accueil.

Il existe également des précédents à ces mesures de rationalisation. Au Canada, des reçus fractionnés sont permis pour certains événements de bienfaisance dans lesquels le profit personnel, un repas par exemple, est déduit de la valeur du prix plus élevé de l'événement, en vue de calculer le reçu de bienfaisance. Cette approche pourrait aussi être appliquée aux « ventes sur le marché » de la terre. La valeur d'une servitude de conservation pour un don écologique a été précisée dans une notification récente du ministère des Finances, et cette approche pourrait également s'appliquer à des dons ordinaires de servitudes effectués pour la conservation de patrimoines à la fois naturels et culturels. L'*Internal Revenue Code* des États-Unis prend en charge directement la réclamation pour la partie du don d'une « vente sur le marché », et il comprend des dispositions plus générales, mais des règlements plus détaillés, pour déterminer la valeur d'une servitude de conservation.

Résultats de la mesure

Des procédures de rationalisation, et le fait de fournir des incitatifs fiscaux accrus, produiront une amélioration des résultats de la sécurisation des terres et conserveront les zones fragiles à l'intérieur du domaine de nos terres naturelles. On peut s'attendre à ce que le niveau et la qualité des dons de terres augmentent puisque la mesure préconisée fournit un incitatif amélioré, notamment en relation avec d'autres incitatifs fiscaux sur les dons.

La Société canadienne pour la conservation de la nature estime que l'élimination de l'imposition des plus-values sur les dons de terres écosensibles entraînerait pour le gouvernement fédéral un revenu d'impôt applicable aux gains de capital de 11,25 millions de dollars en moyenne par année, tout au plus. Ce chiffre doit toutefois être évalué en correspondance avec le montant de 40 millions de

dollars prévu pour l'évaluation foncière à protéger annuellement⁵⁴. Cette estimation croit qu'un million d'hectares seraient conservés sur une période de trente ans par le biais de la conservation privée, et que la moitié de ces terres seraient données sous forme de don écologique (la moitié à titre de transfert de propriété et l'autre moitié par le biais d'une servitude de conservation). Les coûts directs actuels de l'achat de ces terres sont évalués à 2,4 milliards de dollars, ou 2 400 dollars par hectare, comparés à 337,5 millions de dollars sur trente ans pour les dépenses fiscales (un ratio d'économies de 7:1). Canards Illimités Canada travaille actuellement avec une équipe de fiscalistes pour établir sa propre estimation; on s'attend à ce qu'elle soit disponible plus tard au cours de l'année 1999.

De plus, le fait de permettre surtout à des organismes bénévoles et de bienfaisance d'acquérir des terres par le biais de dons assure une réduction additionnelle des coûts pour le gouvernement fédéral. Cela réduit les achats de l'État et les coûts de fonctionnement permanents. Si des propriétés importantes ne sont pas protégées maintenant par le biais de mesures intéressantes sur les dons, il est possible que ces mêmes propriétés doivent ensuite être achetées à l'avenir et fort probablement restaurées, moyennant des coûts supérieurs.

Par exemple, un acre de forêt de la Nouvelle-Écosse coûte environ 300 dollars, mais le même terrain se vend 1 500 dollars lorsqu'il est déboisé et qu'il devra faire l'objet d'une replantation. Acquérir une terre arable dans la prairie du Manitoba et appliquer ensuite des herbicides sur les plantes nuisibles pendant cinq ans, avant d'y replanter du matériel adapté localement, coûte cinq fois plus cher que de protéger d'abord la prairie naturelle⁵⁵.

Fonds d'intendance pour la conservation de l'habitat

Définition de la mesure

Dans son budget de l'an 2000, le gouvernement fédéral s'engagerait à établir un Fonds d'intendance pour la conservation de l'habitat par le biais d'une fondation de 100 millions de dollars. Ce fonds de dotation serait assorti de contributions supplémentaires provenant des secteurs public et privé, notamment l'éventualité d'un versement facultatif dans le fonds de remboursements d'impôt des particuliers. De telles contributions supplémentaires produiraient finalement un autre capital de 100 millions de dollars, qui pourrait ensuite être utilisé avec un effet de levier supplémentaire par le biais d'une formule de jumelage.

Avec un rendement probable d'au moins 6 p. 100 par année, le Fonds produira un revenu annuel de 6 millions de dollars. Avec un ratio de levier financier d'au moins 4:1, on peut s'attendre à ce que le Fonds fournisse 24 millions par année pour les efforts d'intendance.

Les subventions provenant de ce fonds permettraient de mener à bien des programmes prioritaires de conservation de l'habitat faunique dans des terres publiques et privées, et favoriseraient le renforcement et le maintien de la capacité des organismes communautaires dans cette initiative. Le revenu provenant du fonds serait consacré à rétablir les espèces menacées d'extinction et les autres espèces en danger.

Les activités financées commenceraient par la préparation d'un plan de rétablissement, comprenant la fixation des priorités des actions et la création de partenariats pour la mise en œuvre du plan. Par la suite, cette partie du fonds appuierait des activités

54 La Société canadienne pour la conservation de la nature, «Canada's Conservation Challenge on Privately Held Lands», présentation au Comité permanent des finances de la Chambre des communes, 17 novembre 1998, p. 4.

55 Garth Sundeen, Fédération canadienne de l'agriculture, et Brian Gray, Canards Illimités Canada, «Greening the Budget 2000 Workshop», Toronto, 22 juin 1999.

telles que : a) planification et conservation de l'habitat, b) partenariats et initiatives communautaires, c) recherche et observation, d) éducation, e) élevage en captivité et f) réintroduction d'espèces. Il en résulterait que ce fonds aiderait à respecter les engagements fédéraux de planification du rétablissement et de mise en œuvre en vertu de l'*Accord national pour la protection des espèces en péril*, et qu'il appuierait l'acceptation du public et la mise en application des lois fédérales prévues sur les espèces en danger de disparition.

Une somme supplémentaire de 5 millions de dollars serait affectée annuellement au ministère du Patrimoine canadien pour servir à l'établissement d'ententes de coopération concernant l'habitat autour des parcs nationaux, ainsi qu'à des initiatives novatrices visant à promouvoir l'intégrité écologique et à des programmes de formation pour les organismes les plus importants.

Justification de la mesure

L'habitat est essentiel à la survie et la reproduction des espèces sauvages, que ce soit une espèce d'arbre, des plantes sauvages apparentées à une importante récolte agricole, ou un mammifère menacé d'extinction. Les zones protégées centrales en position stratégique et ayant la taille et la connectivité suffisantes peuvent fournir des habitats essentiels et des points de référence pour la collecte de l'information. Même si les zones protégées centrales, telles que les parcs nationaux et les terres privées protégées, ne constitueront qu'un faible pourcentage des terres du pays et des écosystèmes aquatiques. Les lois fédérales et provinciales sont d'importants outils pour aider à conserver la qualité de l'environnement des terres restantes, mais elles peuvent constituer un fardeau économique et réglementaire pour les propriétaires fonciers individuels.

L'intendance de l'écopaysage entre les zones protégées est donc essentielle dans des perspectives écologiques, politiques et économiques. Cette « intendance », ou action de conservation volontaire, est accomplie par les propriétaires fonciers et les gestionnaires, souvent en raison d'une conviction morale ou spirituelle reliée au besoin de prendre soin de la terre. C'est cet héritage d'intendance qui a maintenu, au cours des générations, la biodiversité du pays et la reproduction des ressources. Les propriétaires fonciers et les gestionnaires actuels font face à davantage de pression. Par contre, et ils auront besoin d'aide pour continuer à gérer de manière plus durable les paysages dont ils prennent soin.

Il est évident que les niveaux d'efforts et de financement actuels pour l'intendance et la sécurisation de l'habitat sont insuffisants pour aider les propriétaires fonciers et les gestionnaires à arrêter la déperdition de notre capital vital, déjà fortement touché dans le Sud du Canada. Par exemple, on estime que 94 p. 100 du financement de l'acquisition foncière au Canada est canalisé par le biais du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS). Les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux du Plan contribuent actuellement à hauteur de 49 millions de dollars par année, et, depuis que le programme a débuté en 1986, il a assuré la sécurité de plus de 700 000 hectares et il exercé une influence ou renforcé la gestion des terres d'un autre 2,8 millions d'hectares⁵⁶. Dans les provinces de l'Ouest canadien, où il y eu une réduction de 15 p. 100 de l'étendue de la prairie naturelle et de la prairie-parc au cours d'une période de 25 ans, le PNAGS cible environ 1,45 million d'hectares de terres naturelles⁵⁷. En outre, cela constitue à peine 2,6 p. 100 des terres privées de ces provinces, seulement un demi d'un pour cent de la superficie totale de la province, et s'appuie seulement sur quelques-uns des types d'habitats fauniques de la région.

56 Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (1998) Annexe 7b; Allison Grose, Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada), communication personnelle, 27 et 28 juillet 1999.

57 Philip Curry, Canards Illimités Canada, communication personnelle, 23 juillet 1999.

Par suite d'un besoin grandissant, de nombreux gouvernements, organisations et partenariats dans tout le pays réalisent des programmes à l'appui de la gestion de la terre. Des discussions sur des propositions présentées par les ministres responsables de la faune, visant à élaborer un « Plan d'action national sur l'intendance » et à mettre en œuvre leur *Accord national pour la protection des espèces en péril*, ont permis de dégager six principaux éléments des programmes d'intendance : recherche, éducation et extension, reconnaissance, stimulants économiques, financement et sécurisation de la terre. Au même titre que ces données sur la programmation, certains facteurs clés du succès ont été relevés, comprenant l'effet de levier financier et la continuité des programmes à long terme.

Le gouvernement fédéral songe actuellement à l'établissement d'un fonds pour des actions, visant le rétablissement des espèces menacées, ciblé sur des habitats essentiels. Le Canada dépense actuellement de 4 à 5 millions de dollars par année pour des plans de rétablissement, en partie par le biais du Fonds de rétablissement des espèces canadiennes en péril qui existe depuis 10 ans. Par apposition, le Service canadien de la faune et le Fonds mondial pour la nature estiment qu'une enveloppe de 80 à 100 millions de dollars serait nécessaire à la mise en œuvre de l'*Accord national*.

Les réductions de personnel dans les ministères du fédéraux et les transferts de programmes, à l'échelon provincial et au secteur privé, ont créé à la fois un défi et une occasion. Le défi porte sur la perte de continuité et les directives nationales, alors que l'occasion consiste à appuyer stratégiquement la participation des joueurs non fédéraux dans la promotion de l'intendance. C'est en complétant les efforts de l'industrie en agriculture et en foresterie que les organisations non gouvernementales se chargent d'un plus grand nombre de rôles d'intendance et attirent plus de personnes pour aider à accomplir ces tâches. En engageant ces secteurs, le gouvernement fédéral peut profiter d'un effet de levier sur ses ressources, bien au-delà de ce qui est possible par le biais des dépenses directes de programmes.

Le concept d'un tel fonds rallie en général l'industrie et les groupes d'intérêts environnementalistes, en particulier par le biais des consultations fédérales sur la législation concernant les espèces en danger de disparition. Il devra être intégré aux programmes d'intendance actuels et positionné de manière à inclure le fonds d'intendance pour l'habitat des espèces en danger de disparition, qui fait actuellement l'objet d'une analyse distincte à l'intérieur du gouvernement fédéral.

Mise en œuvre de la mesure

Il y a plusieurs programmes fédéraux importants concernant l'habitat qui ont un élément de financement de l'intendance. Ce sont :

- | le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS), un effort exercé à la grandeur du continent pour la conservation des zones humides, dont le levier financier a atteint un ratio de 1:5 pour les dollars fédéraux;
- | les redevances d'un timbre représentant un canard requis pour chasser les oiseaux migrateurs au Canada (quelques millions de dollars) qui sont remises à des programmes administrés par Habitat faunique Canada;
- | l'organisme *Nature Trust of British Columbia* a été établi grâce à une dotation de 4,5 millions de dollars du gouvernement fédéral et il a investi, avec ses partenaires, 32 millions de dollars pour sécuriser 14 322 hectares de terres écosensibles dans des lieux stratégiques de la province⁵⁸;
- | le Fonds de rétablissement des espèces canadiennes en péril fournit un ratio de levier financier de 1: 6 pour le financement du Service canadien de la faune par le biais du Fonds mondial pour la nature du Canada, de partenaires universitaires et de contributions non financières de propriétaires fonciers et d'autres participants.

58 The Nature Trust of British Columbia, *Natural Legacy*, (Hiver 1998-1999), p. 4.

L'établissement d'un fonds de dotation distinct pour l'intendance de l'habitat nécessitera que des arrangements précis soient conclus en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et que les approbations afférentes soient obtenues du Conseil du Trésor. Le Fonds pourrait être constitué en société en vertu des dispositions sur les sociétés à but non lucratif de la *Loi sur les corporations canadiennes*, et un statut d'organisme de bienfaisance pourrait lui être accordé en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, à la suite d'une demande à Revenu Canada.

Les budgets fédéral et de l'Ontario de 1996 ont tous deux fait connaître leur intention de percevoir des fonds provenant de dons dans le but de rembourser la dette et le déficit annuel. Ces initiatives constituent des précédents à la fois pour la création de fonds distincts et la mise en place d'un système de retenue à la source favorisant la conservation, afin que les contribuables puissent remettre leur remboursement d'impôt pour accroître un Fonds d'intendance éventuel.

En raison des secteurs d'activité de leurs programmes, les rôles fédéraux prépondérants dans le Fonds seraient assumés par Environnement Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, et Ressources naturelles Canada. Le ministère des Pêches et des Océans jouerait un rôle moindre par le biais d'un appui au milieu riverain et à l'intendance, en relation avec la pêche. L'intégration des buts et de la prestation à travers les éléments du programme sera nécessaire pour obtenir le meilleur rendement du capital investi et pour éviter le chevauchement.

Le Fonds serait établi en fonction d'un modèle de partage des pouvoirs dans lequel les représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et autochtones, et les représentants non gouvernementaux détermineraient les critères et effectueraient les déboursements. Ceci assurerait : a) la coordination et le positionnement stratégique des revenus annuels, b) le partage de la planification et des priorités, c) une action transministérielle et d) l'optimisation des fonds additionnels, parce que les bailleurs de fonds externes seraient moins susceptibles d'accorder leur

contribution si le financement était alloué par le biais de dépenses de programmes dont les orientations étaient fixées uniquement par le gouvernement fédéral.

Les subventions du Fonds seraient distribuées de façon équitable entre les régions, sur approbation des demandes de financement qui répondent aux critères d'efficacité, d'innovation et d'optimisation substantielle des ressources additionnelles. La comptabilisation des dépenses du Fonds doit être établie fermement par le biais de protocoles de vérification, de la publication d'une liste de projets financés, et par la collecte et l'analyse des réalisations d'optimisation. Il sera essentiel d'établir des attentes précises et de mesurer les progrès accomplis.

Les déboursements des revenus annuels devraient se concentrer sur de nombreux secteurs, notamment :

- ┆ préparation et mise en œuvre de plans de rétablissement pour les espèces en péril;
- ┆ programmation pratique de l'intendance pour conserver la faune dans son habitat;
- ┆ formation de personnel non gouvernemental et de bénévoles, souvent des jeunes, en programmation d'intendance, en gestion efficace des organisations et en collecte de fonds en vue de créer un leadership et une prestation d'intendance soutenus;
- ┆ élaboration d'approches d'intendance modèles et innovatrices;
- ┆ orientations stratégiques pour donner la priorité aux actions d'intendance.

Le Fonds d'intendance aurait de nombreux partenaires nationaux, régionaux et locaux. Au plan national, les industries axées sur la terre et les organisations non gouvernementales devraient être représentées en vue de fournir un leadership stratégique et un réseau avec les initiatives connexes. Des organisations comme la Fédération canadienne de l'agriculture, la *Federation of Canadian Woodlot Owners*, Habitat faunique Canada, Canards Illimités Canada et la Fédération canadienne de la nature,

entre autres, devraient être présentes. À l'échelon local, des partenariats sur l'intendance entre le gouvernement et le secteur privé, des programmes et de professionnels de la vulgarisation, des fiduciaires foncières, des associations préoccupées par la terre et l'eau, des universités, des collèges et d'autres personnes pourraient participer à la prestation et à l'optimisation des activités d'intendance. Des gouvernements et des programmes provinciaux joueraient également des rôles importants de fixation d'objectifs, d'optimisation et, avec d'autres, de consultation régionale.

L'enveloppe de 5 millions de dollars fournie au ministre du Patrimoine canadien appuierait la création de partenariats avec les établissements d'enseignement supérieurs, les organisations non gouvernementales et autochtones, de même qu'avec l'industrie primaire pour dégager des moyens inédits d'arrêter la création des parcs et les obstacles à l'intégrité. La collaboration des secteurs d'activité industriels, en particulier l'exploitation minière et les industries pétrolières, gazières et forestières, peut être requise là où il existe des droits d'utilisation des ressources naturelles. Les gouvernements provinciaux et les administrations territoriales participeront aux consultations et à la détermination des zones candidates, et ils doivent donner leur approbation avant qu'une proposition finale puisse être autorisée. Les groupes environnementalistes nationaux et régionaux contribueront à déterminer les candidats et les délimitations, à appuyer la sécurisation de titres foncières libres, à élaborer des partenariats pour atteindre l'intégrité écologique et à observer les détails de la mise en œuvre.

Résultats de la mesure

Les résultats prévus de l'établissement et de l'exploitation d'un Fonds d'intendance comprennent :

- | plus d'aménagement durable de l'assise territoriale et de meilleures conditions pour la faune, les collectivités et les industries qui en dépendent;
- | l'élaboration et la mise en œuvre opportunes de plans de rétablissement pour satisfaire le calendrier de l'*Accord National* et réduire l'arriéré actuel pour quelque 300 espèces;
- | la sécurisation d'une zone considérablement plus grande et de l'évaluation foncière par des personnes soucieuses de la conservation;
- | l'accroissement de la continuité du programme et une augmentation de la prise de messages des parties intéressées;
- | une capacité d'optimisation plus élevée.

De plus, l'éducation des propriétaires fonciers et des gestionnaires, et la formation de professionnels et de volontaires de l'intendance dans tout le pays, créent la capacité de traduire la recherche et les connaissances sur les meilleures pratiques de gestion en applications pratiques sur le terrain. Les jeunes, en particulier, peuvent être en mesure de trouver du travail et d'acquérir une expérience qui va de pair avec leurs connaissances scientifiques et leurs aptitudes sociales, pour ensuite appliquer, mettre en valeur et utiliser ces connaissances dans le cadre d'autres efforts de leur collectivité.

ANNEXE

Écologisation du budget 2000 Liste générale des participants au processus de consultation

Président

Bélanger, Jean

Président, Instruments économiques

Anielski, Mark

Directeur exécutif
Centre for Performance Measurement and Management
Université de l'Alberta

Atkins, Dave

Directeur, Planification et développement, environnements
Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton

Attridge, Ian

Consultant

Banigan, John

Sous-ministre adjoint, secteur de l'industrie
Industrie Canada

Barla, Philippe

GREEN, Faculté des sciences sociales Environnement
Université de Laval

Bell, David V.J.

Directeur, York Centre for Applied Sustainability
Université York

Boire, George

Directeur, Risque environnemental et gestion des risques
Banque Canadienne Impériale de Commerce

Born, Alice

Chef, Section des enquêtes et des comptes de protection de
l'environnement
Statistique Canada

Bradet, Lucien

Directeur général et gestionnaire,
Direction générale des affaires environnementales
Industrie Canada

Burnham, Carole

Directrice, Consulting Projects Development
Hatch Associates Ltd.

Burt, Marlie

Directeur, Fiscalité et bureau central
Suncor Energy Inc.

Cairns, Stephanie

Consultante en stratégies et gestion
Resource Futures Internationale

Campbell, Jim

Directeur, Division de l'analyse économique et fiscale,
Direction de la politique énergétique
Ressources naturelles Canada

Casey, Doug

Charlesford Development

Catalli, Vince

Principal
byDesign Consultants

Comeau, Louise

Analyste principale des politiques-
Fédération canadienne des municipalités

Cooper, Kelly

Agent de projets spéciaux
Institut international du développement durable

Corbett, Lois

Directrice exécutive
Toronto Environmental Alliance

Crabbé, Philippe

Directeur,
Institut de recherche sur l'environnement et l'économie
Université d'Ottawa

Crenna, C. David

Consultant
The Bayswater Consulting Group Inc.

Croux, Denis

Directeur, Programmes stratégiques et initiatives con-
jointes
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

Davies, Jessie

Directeur, Environment & Sustainable Research Centre
Université du Nouveau-Brunswick

De Kimpe, Christian

Coordonnateur de la recherche, Ressources naturelles
Agriculture et Agroalimentaire Canada

Décarie, Robert

Conseiller supérieur, Programme de la biodiversité
Association canadienne des pâtes et papier

Dillon, John

Associé principal, Environnement et consultation juridique
Conseil canadien des chefs d'entreprises

Doubleday, William

Directeur général
Direction générale des sciences halieutiques et océaniques
Pêches et océans Canada

Ellison, Duncan

Directeur exécutif
Association canadienne des eaux potables et usées

Featherman, Sidney

Analyste principal, Politiques et innovation,
Secteur politique, industriel et scientifique
gouvernementales
Industrie Canada

Félio, Guy

Gestionnaire de projets,
Guide technique national des infrastructures municipales
Conseil national de recherches du Canada

Fowles, Jim

DCR Phoenix

Friendly, Lynda

Présidente
Design Exchange

Gagnier, Daniel

Vice-président, Affaires générales et environnementales
Alcan Aluminium Ltée

Gee, Jonathan

Manager, Environmental Policy, Planning & Assessment
Environnement Canada (Ontario Region)

Gelfand, Julie

Directrice exécutive
Fédération canadienne de la nature

Goffin, Dave

Secrétaire-trésorier et vice-président,
Commerce et économie
Association canadienne des fabricants de produits
chimiques

Gow, Trent

Président
Thompson Gow & Associates

Gray, Brian

Chef biologiste
Canards Illimités Canada

Guerin, Stephen

Conseiller en technologie
Programme d'aide à la industrielle, recherche industrielle
(PARI)
Conseil national de recherches du Canada.

Guilbeault, Steven

Campagnes – Énergie et atmosphère
Greenpeace Québec

Guimond, Pierre

Conseiller principal – Relations
Association canadienne de l'électricité

Hackman, Arlin

Vice-président, Conservation
Fonds mondial pour la nature

Hamad, Sam

Vice-président, Industrie
Roche Ltée, Groupe conseil

Hanson, Arthur J.

Distinguished Fellow and Senior Scientist
Institut international du développement durable

Hay, David

Directeur, Bur, d'env, technologique de Burlington,
(Centre technique des eaux usées)
Environnement Canada

Henderson, Chris

PDG et directeur administratif
The Delphi Group

Hercz, Anna V.

A.V.H. Consulting Group

Hornung, Robert

Directeur du programme sur le changement climatique
Pembina Institute for Appropriate Development

Jacques, Bruno

Économiste principal, Élaboration des programmes
Environnement Canada

Kelly, Brian

Schulich School of Business
Université York

Lachance, Claude André

Directeur, Affaires gouvernementales
DOW Chemical Canada Inc.

Lachapelle, Lise

Présidente et chef de la direction
L'Association canadienne des pâtes et papiers

Larsson, Nils

Conseil d'information sur le bâtiment écologique

Layton, Jack
City Councillor
Municipalité de la communauté urbaine de Toronto

Macintosh, Rob
Directeur, Corporate Eco-Efficiency Services
Pembina Institute for Appropriate Development

Mackay, Cliff
Président et directeur général
Association du transport aérien du Canada

Marikkar, Rahumathulla
Technical Manager
Interface Flooring Systems (Canada) Inc.

May, Elizabeth
Directrice exécutive
Sierra Club du Canada

Maynes, Clifford
Directeur exécutif
Green Communities Association

McCauley, Steve
Gestionnaire, Données sur la pollution
Environnement Canada

McCunn-Miller, Patricia
Manager, Regulatory Affairs
PanCanadian Petroleum Ltd.

McFadyen, Stephanie
Association canadienne des eaux potables et usées

McGovern, Joanne
Directrice, Taxation et Politique environnementale de l'Ontario
Alliance des exportateurs et des manufacturiers du Canada

McLean, Robert
Directeur, Conservation de la faune
Service canadien de la faune
Environnement Canada

McNamee, Kevin
Director, Wildlands Program
Fédération canadienne de la nature

Moore, Jennifer
Directrice générale, Écosystèmes et ressources environnementales
Service de la conservation de l'environnement
Environnement Canada

Morris, Richard
Manager, Energy Efficiency Office
Ville de Toronto

Myres, Anthony
Coordinateur, Projets spéciaux
Centre d'hygiène du milieu
Santé Canada

Neave, David
Executive Director
Habitat faunique Canada

Norrena, Ed
Directeur général, Technologies environnementales,
Services de l'hygiène du milieu
Environnement Canada

Ogilvie, Ken
Directeur exécutif
Pollution Probe

Rodier, David
Vice-président principal,
Environnement, sécurité et programmes
Noranda Inc.

Paszkowski, Dan
Vice-président, Affaires économiques
L'Association minière du Canada

Pearson, Mark
Directeur, Développement durable et de l'environnement
Direction de la planification stratégique
et de la coordination
Ressources naturelles Canada

Peck, Steven
Peck and Associates

Peeling, Gordon R.
Président
L'Association minière du Canada

Pill, Juri
Président
Toronto District Heating Corporation

Podruzny, David
Senior Manager, Business and Economics
Canadian Chemical Producers' Association

Pollard, Douglas
Chercheur principal, Aménagement communautaire durable
Société canadienne d'hypothèque et de logement

Potter, Mark
Économiste principal
Division de la politique de développement économique
Finances Canada

Redhead, Robert
Coprésident
Voluntary Initiatives Table

Roberts, Dave
Conseiller principal en politique
Association canadienne du transport urbain (ACTU)

Roberts, Faye
Directrice- Relations gouvernementales
General Motors du Canada

Robertshaw, Ric
Président
Association canadienne des travaux publics

Rogers, Byron
Analyste des politiques
Division de la politique de la santé
Santé Canada

Ross, Angus
Président
SOREMA Management Inc. and CEO
Canadian Branch

Rubinoff, David
Chef, Ressources, Energie et Environnement
Division de la politique de développement économique
Finances Canada

Seasons, Mark
Président élu
Institut canadien des urbanistes (ICU)

Silver, Thea
Program Director, Natural Legacy 2000
La Société canadienne pour la conservation de la nature

Smallwood, Sandy
Andrex Holdings Limited

Smith, Norine
Sous-ministre adjoint,
Politiques et communications
Environnement Canada

Smith, Stuart
Président
ENSYN Technologies Inc.

Snipper, Colleen
Directrice intérimaire, Coopération pour les aires protégées
Parcs nationaux
Patrimoine canadien

So, Irene
Vice-Président & Associate Portfolio Manager
RBC Dominion Securities

Solursh, Gerry
Ex-associé chez Grant Thornton
Chartered Accountants

Robinson, John
Vice-président, Direction générale des politiques
Agence canadienne de développement international

Stewart, Don
Analyste principal – Changements climatiques
Industrie Canada

Stilborn, Lisa
Principale
Temple Scott & Associates

Sundeen, Garth
Agent scientifique
Fédération canadienne de l'agriculture

Sylvain, Christian
Analyste politique principal- Recherches et politiques
Association des universités et collèges du Canada

Toms, William
Chef principal, Imposition des revenus, Direction de la
politique de l'impôt
Finances Canada

Victor, Peter
Doyen, Faculté des études environnementales
Université York

Walden, Janet
Directrice, Direction des partenariats de recherche
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du
Canada

Watters, David
Sous-ministre adjoint,
Développement économique et finances intégrées
Finances Canada

Williams, Richard
Manager, Environment & Government Relations
Westcoast Energy Inc.

Willis, E. (Skip)
Directeur-Changement climatique
Energy Advantage

Wright, Cynthia
Directrice générale, Priorités stratégiques
Service de la protection de l'environnement
Environnement Canada

Young, Steve
Professeur adjoint, Gestion environnementale
Université de Waterloo

Personnel de la TRNEE :

McGuinty, David
Directeur général et premier dirigeant

Nyberg, Gene
Secrétaire général et directeur des opérations

Atkinson, Elizabeth
Conseillère principale en politiques